



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

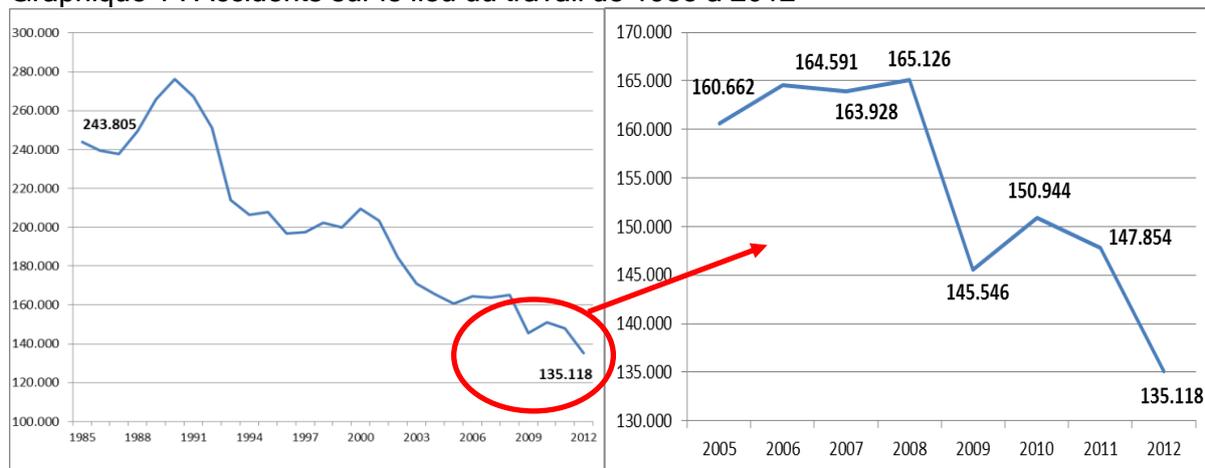
Rapport statistique des accidents du travail de 2012- Secteur privé

1 Diminution en 2012 de 7,7% des accidents du travail

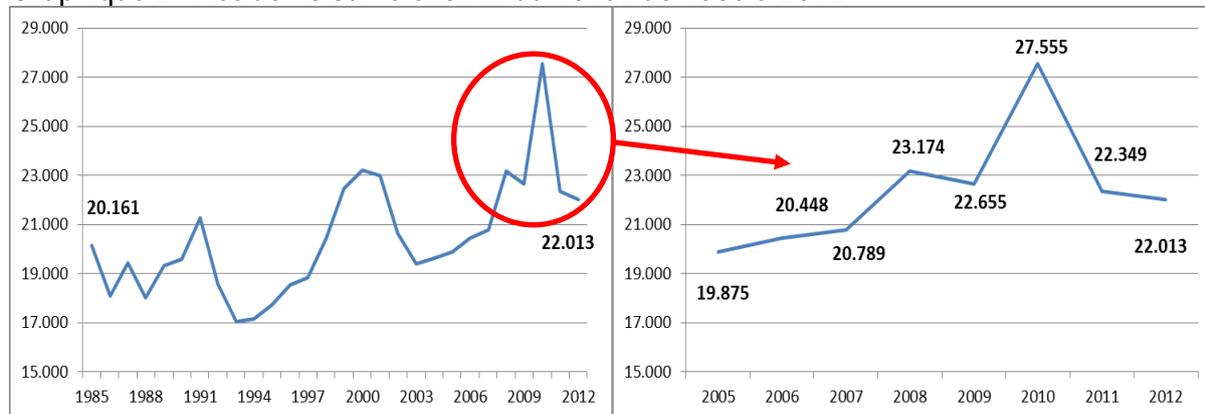
157.131 accidents du travail sont survenus dans le secteur privé, au cours de l'année 2012, soit une diminution de 7,7% par rapport à l'année précédente.

Cette diminution résulte de la baisse (-8,6%) du nombre des accidents sur le lieu du travail (135.118), alors que l'on observe, sur le chemin du travail, un statu quo (22.013) par rapport à 2011.

Graphique 1 : Accidents sur le lieu du travail de 1985 à 2012



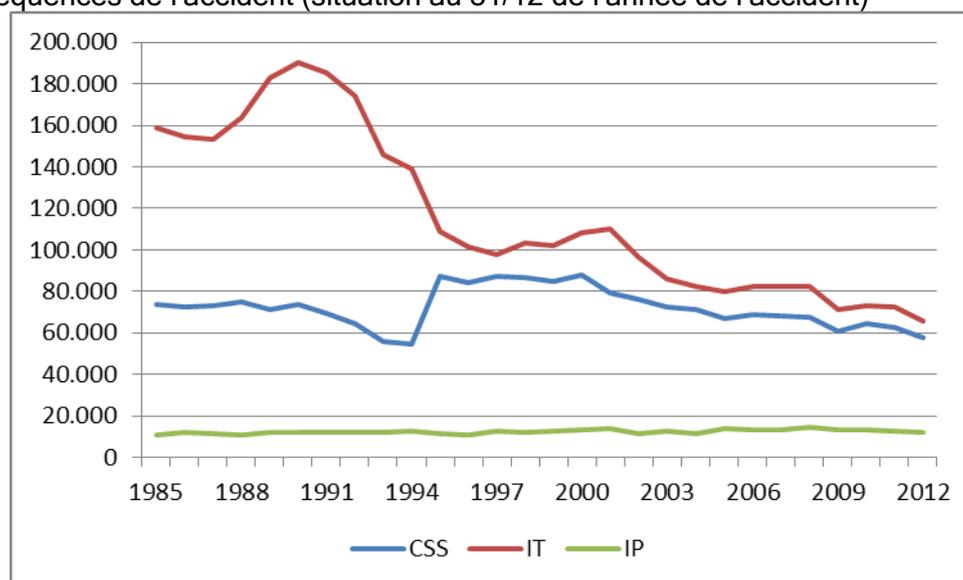
Graphique 2 : Accidents sur le chemin du travail de 1985 à 2012



Les statistiques de 1985 à 2012 (graphiques 1 et 2) montrent une tendance à la baisse du nombre des accidents sur le lieu du travail. Ce nombre a ainsi diminué de 44,6% depuis le début de la période observée, alors qu'au cours de la même période, les accidents sur le chemin du travail augmentaient de 9,2%.

Cette évolution favorable sur le lieu du travail pose souvent question. Reflète-t-elle réellement une amélioration des conditions de travail et une diminution du risque des accidents ? Comment expliquer que, depuis 1985, on dénombre en moyenne 12.000 accidents avec une incapacité permanente prévue (IP) tandis que les autres accidents dont la gravité est moindre au premier abord (Cas sans suite-CSS ; Incapacité temporaire-IT) ont été réduits pratiquement de moitié ?

Graphique 3 : Nombre des accidents sur le lieu du travail de 1985 à 2012, distribués selon les conséquences de l'accident (situation au 31/12 de l'année de l'accident)



L'analyse de l'évolution des accidents doit prendre en compte les changements intervenus depuis 1985 dans le paysage industriel, avec la disparition de secteurs particulièrement dangereux comme les industries extractives ou la réduction importante des activités de secteurs comme la métallurgie ou la fabrication de textiles. Et en même temps, on a vu émerger d'autres secteurs comme celui de la santé et de l'action sociale ou celui des services aux entreprises. Si le volume de l'emploi a continué à croître, c'est dû à l'augmentation constante du nombre des employés, alors que le nombre d'ouvriers est resté stable.

2 Limites de l'analyse de la série chronologique des accidents du travail

L'analyse des données statistiques des accidents du travail sur une aussi longue période n'est pas chose aisée. Le mode de collecte des données a changé au cours du temps. Jusqu'en 1994, les statistiques reflétaient la situation du règlement de l'accident avec un recul d'un an en plus qu'aujourd'hui. Ceci a eu pour conséquence que, jusqu'en 1994, on a pu enregistrer, comme on peut le voir dans le graphique 3, davantage d'accidents avec incapacité temporaire (et moins de cas avec IP prévue) qu'à partir de 1995. En effet, depuis cette date, le décompte s'opère au 31.12 de l'année de l'accident pour répondre à un besoin de statistiques plus hâtives.

Si cette méthode en usage jusqu'en 1994 retardait la publication des résultats, elle présentait néanmoins l'avantage de disposer, au moment de la publication, d'une connaissance plus exacte de l'évolution de l'état de la victime.

La série chronologique proposée dans les rapports annuels du Fonds des accidents du travail donne bien entendu une indication sur la tendance générale de l'évolution du risque. L'analyse a cependant ses limites, les résultats annuels obtenus à travers le temps n'étant pas toujours strictement comparables.

Les services se sont donc fixés pour objectif d'observer l'évolution des accidents du travail au cours d'une période plus limitée (2000-2012) pour laquelle ils maîtrisent le processus de collecte et la portée des informations enregistrées dans la base de données du Fonds. Leur analyse sera centrée sur les secteurs d'activités les plus significatifs, soit que le nombre important d'accidents les concernant résulte du risque qu'y rencontrent les travailleurs, soit que le nombre de travailleurs de ces secteurs soit particulièrement élevé. 61% des accidents de 2012 sont survenus dans ces secteurs.

La liste des secteurs est reprise dans le tableau 1 (page 7).

Les évolutions des accidents chez les employés et chez les ouvriers dans chacun de ces secteurs seront également comparées, afin de vérifier l'existence ou non d'un transfert, au cours de ces dernières années, des accidents d'un statut professionnel vers l'autre. La même analyse comparative sera également faite dans les secteurs en fonction de l'âge des travailleurs et de la taille de l'entreprise. Les statistiques des accidents seront bien entendu mises en relation avec l'emploi selon chacun des critères observés sur la base des informations communiquées par l'ONSS.

3 Evolution des accidents sur le lieu du travail de 2000 à 2012 - méthodologie

Bien que la période 2000-2012 soit relativement courte, l'analyse comparative des différents résultats annuels rencontre différentes difficultés.

3.1 LES CONTRAINTES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Sources	StatB1-B2					Flux LEA							
Nace	1993								2008				
Intérim	Nace de l'entreprise utilisatrice					Nace du secteur du travail intérimaire							
Statut	Donnée absente					Code d'assujettissement à l'ONSS							
Lésion	RGPT- E						Nomenclature européenne						

3.1.1 Deux modes de collectes des données d'accidents différents (2000-2004 ; 2005-2012)

Au cours de la période 2000-2012, le mode de collecte des données auprès des assureurs a changé avec la mise en place du projet LEA en 2005. Jusqu'alors, toutes les informations, communiquées à la banque de données du Fat, dont notamment l'activité économique de l'entreprise, étaient fournies par l'employeur via l'entreprise d'assurances sans qu'il n'y ait de contrôle possible quant à leur authenticité. A partir de 2005, ces informations sont communiquées automatiquement par l'autorité qui détermine le secteur principal de chaque employeur, à savoir l'ONSS.

Les services auraient souhaité pouvoir rafraîchir les données des accidents de 2000 à 2004 en récupérant les informations concernant la victime et l'entreprise auprès de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). Ces données sont en effet stockées dans le Datawarehouse Marché du Travail et Protection Sociale de la BCSS. Pour ce faire, il était indispensable de disposer du Niss de la victime et du numéro d'employeur auprès de l'ONSS. Cependant, le taux d'absence de l'information sur les identifiants nécessaires de la victime ou de l'employeur dans la base de données du Fat avant 2005 a rendu vain un tel rafraîchissement.

3.1.2 Deux nomenclatures des activités économiques différentes (Nace-Bel 1993 : 2000-2007 ; Nace-Bel 2008 : 2008-2012)

Les modifications intervenues en 2003 dans la nomenclature des activités économiques sont relativement mineures et sans conséquences pour les analyses faites dans le cadre de ce rapport, compte tenu du niveau du code utilisé (Nace 2 positions).

Par contre, la révision de 2008 a introduit de profonds changements dans la structure du code. Les services se sont basés sur la table de conversion entre les deux nomenclatures mise au point par le SPF Economie. Des regroupements de codes Nace ont été rendus nécessaires pour garantir la continuité de l'analyse en fonction des secteurs d'activités au cours de toute la période observée. Ainsi, pour prendre l'exemple le plus simple, le secteur de la construction qui faisait l'objet d'un seul code dans le Nace de 1993 (Nace 45), s'est vu attribué 3 codes dans la nomenclature de 2008 (Nace 41, 42 et 43).

L'information concernant la catégorie professionnelle, disponible dans la base de données du FAT, est fournie par l'employeur, via l'entreprise d'assurances, pendant toute la période observée. Cependant, pendant la période 2000-2004, c'est le secteur d'activités de l'entreprise utilisatrice qui était renseignée dans le cas des travailleurs intérimaires et non pas celui du travail intérimaire. La sélection pour l'étude des accidents en fonction du Nace a été faite en tenant compte de cette particularité, pour éviter d'ajouter les accidents des intérimaires aux accidents des travailleurs du secteur observé, alors que l'information sur le volume de l'emploi des intérimaires dans les secteurs qui leur font appel n'est pas connue.

3.1.3 Statut professionnel : limitation à la période 2005-2012

L'étude vise à relativiser les accidents selon leurs caractéristiques (secteur d'activités et taille de l'entreprise, statut professionnel et âge de la victime) par le volume de l'emploi correspondant à ces caractéristiques. La distribution de l'emploi selon ces variables est établie par l'ONSS à partir des informations que lui communiquent les employeurs via la DMFA. Comme il convient autant possible, lors de mise en relation des accidents et de l'emploi, d'utiliser des variables répondant aux mêmes définitions dans les deux bases de données, les services ont fait le choix d'utiliser non pas la catégorie professionnelle mais une autre donnée du DWH du Fat, à savoir le code d'assujettissement de la victime à l'ONSS. C'est sur la base de ce code que l'employeur effectue la Dmfa à l'ONSS. Il s'agit essentiellement des ouvriers (code 015) et des employés (code 495). Cependant, cette information n'étant disponible dans la base de données des accidents du travail qu'à partir de 2005, l'évolution du taux des accidents selon ce critère ne sera faite que pour la période 2005-2012.

3.1.4 Deux nomenclatures de la nature de la lésion (2000-2005 ; 2006-2012)

La nature de la lésion est codée sur la base du tableau E de l'annexe IV de l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif au service interne pour la Prévention et la Protection au Travail. A partir de 2006, cette nomenclature a fait place à la nomenclature européenne (AR du 9 avril 2007).

Afin d'assurer la continuité de l'analyse tout au long de la période observée, il a été nécessaire d'opérer des regroupements de codes dans les deux listes des natures de lésion.

3.2 OBJETS DE L'ANALYSE :

Accidents avec prévision d'incapacité permanente : accidents graves ?

Comme on l'a vu plus haut, l'état réel du risque d'accidents du travail en Belgique fait toujours l'objet de questions suscitées par les évolutions différentes des accidents graves (accidents avec prévision pour incapacité permanente), dont le nombre reste relativement stable depuis des décennies, et des accidents entraînant de moindres conséquences (sans suites ou avec incapacité temporaire) (voir le graphique 3).

La définition de l'accident grave tel que caractérisé ci-devant a déjà fait l'objet d'analyses par les services du Fonds. C'est le cas notamment dans le rapport annuel des accidents de 2010 et dans l'étude réalisée en 2012 (« Analyse des accidents du travail de 2005 à 2007 - situation en octobre 2012 »). Il a été montré à suffisance que la prudence s'imposait lorsqu'il s'agissait de tirer des conclusions prenant en compte ce type d'accidents. En effet, il n'est nullement certain que l'accident pour lequel l'entreprise d'assurances a prévu une provision pour incapacité permanente à l'issue de l'année de l'accident soit effectivement réglé avec la reconnaissance d'une incapacité permanente. Ce n'est bien souvent qu'après plusieurs années que les accidents font l'objet d'un entérinement par le Fat ou d'un jugement par le tribunal du travail. On a ainsi constaté qu'à peine la moitié des accidents pour lesquels une provision pour incapacité permanente avait été constituée initialement ont été réglés définitivement avec une incapacité permanente.

Accidents graves entraînant une incapacité temporaire supérieure à 30 jours.

Si la prévision d'une incapacité permanente peut constituer un indicateur de la gravité de l'accident, il faut resituer cette donnée dans son contexte et garder à l'esprit qu'elle repose sur un pronostic médical précoce, posé dans le cadre de la constitution des réserves financières de l'assureur.

Par contre, la durée de l'incapacité temporaire prise en charge par l'entreprise d'assurances est une donnée objective et peut également servir de mesure de la gravité de l'accident.

La durée de l'incapacité choisie pour cette étude (plus de 30 jours) écarte, pour une bonne part, la suspicion de sous-déclaration de ce type d'accidents. Augmenter ce critère, s'il permettrait de réduire encore l'incertitude quant au taux de déclaration, risquerait de réduire le nombre d'accidents observés, puisque seuls les jours perdus pendant l'année de l'accident sont comptabilisés, et rendrait les tendances moins visibles.

La nature de la lésion enregistrée dans la déclaration peut de même donner une indication sur la gravité de l'accident. L'analyse de 2012 portant sur les accidents du travail de 2005 à 2007 réglés avec une incapacité permanente a montré que certaines lésions présentaient un risque supérieur d'incapacité permanente. Il s'agit principalement des amputations et des fractures.

Les services se sont focalisés dans la présente étude sur la nature de la lésion en distinguant les amputations, les énucléations et les fractures des autres lésions. Le choix de ces types de lésions, outre qu'elles occasionnent plus souvent que les autres une incapacité permanente, résulte du fait ce qu'elles sont clairement identifiables au moment de la déclaration de l'accident et qu'on dispose des mêmes codes spécifiques dans les deux nomenclatures des lésions (2000-2005 : 2006-2012) pour les décrire.

L'objet de l'étude consistera à vérifier, dans les secteurs d'activités importants, l'évolution du nombre d'accidents entraînant une incapacité temporaire de plus de 30 jours au cours de l'année de l'accident, et parmi ces accidents, ceux qui ont provoqué les lésions les plus graves (amputations, énucléations et fractures).

Chaque secteur fera l'objet d'une fiche reprenant les résultats statistiques de l'analyse le concernant.

En ce qui concerne les industries manufacturières et la construction, l'évolution du risque d'accidents du travail sera comparée à l'évolution de l'emploi et de leur indice de production industrielle tel que calculé par le SPF Economie. Pour les autres secteurs, pour lesquels il n'existe pas d'indice de production, la comparaison se limitera à l'évolution de l'emploi.

L'évolution du risque selon le statut professionnel (ouvrier-employé) et l'âge de la victime ainsi que selon la taille de l'entreprise sera également analysée pour chaque secteur.

En résumé, chaque fiche sectorielle reprend successivement

1. Les taux de fréquences et de gravité du secteur pour la période 2000-2012
2. Le nombre d'accidents entraînant une incapacité temporaire supérieure à 30 jours par 1.000 équivalents temps plein de 2000 à 2012
3. Le nombre d'accidents entraînant une incapacité temporaire supérieure à 30 jours, distribué selon la nature de la lésion, par 1.000 équivalents temps plein de 2000 à 2012
4. Le nombre d'accidents entraînant une incapacité temporaire supérieure à 30 jours, distribué selon le statut professionnel, par 1.000 équivalents temps plein de 2005 à 2012
5. Le nombre d'accidents entraînant une incapacité temporaire supérieure à 30 jours, distribué selon l'âge de la victime, par 1.000 équivalents temps plein de 2005 à 2012
6. Le nombre d'accidents entraînant une incapacité temporaire supérieure à 30 jours, distribué selon la taille de l'entreprise, par 1.000 équivalents temps plein de 2005 à 2012
7. L'évolution de 2000 à 2012 (2010 : base 100) des taux de fréquence et de gravité réel, du taux des accidents avec une incapacité temporaire de plus de 30 jours (par 1000 ETP), du nombre d'équivalents temps plein et, pour les entreprises manufacturières et la construction, de l'indice de production industrielle

Constatations

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Construction (Nace 41-42-43)	30,2	32,7	30,1	27,5	27,0	26,3	26,6	25,9	25,9	24,0	22,8	22,9	20,9
Fabrication de produits non métalliques (Nace 23)	20,2	19,1	18,3	17,3	16,1	17,7	15,3	16,6	15,2	14,8	13,1	13,1	12,9
Fabrication de produits métalliques (Nace 25-28-33)	16,3	16,8	16,2	14,3	14,6	13,6	13,2	12,9	13,3	12,7	11,9	11,3	10,2
Industries alimentaires (Nace 10-11)	13,5	13,5	12,0	11,2	10,2	9,9	10,8	10,4	11,3	10,6	10,9	9,4	8,9
Construction de véhicules automobiles (Nace 29)	10,0	9,7	9,6	7,3	7,3	8,2	7,9	7,7	8,7	6,9	6,8	8,2	7,3
Métallurgie (Nace 24)	11,9	11,2	10,9	10,6	10,0	9,2	9,8	9,5	10,1	7,3	8,2	7,9	6,4
Santé et action sociale (Nace-86-87-88)	5,9	5,3	5,5	5,1	5,5	6,2	6,6	5,9	7,2	7,4	7,4	6,2	6,3
Commerce et réparation véhicule (Nace 45)	11,6	11,8	11,0	9,0	9,4	8,2	8,3	7,7	8,3	7,6	7,3	7,0	6,2
Hébergement, restauration (Nace 55-56)	8,6	9,0	8,7	7,4	7,4	6,9	7,0	6,6	7,1	7,0	6,9	6,5	6,0
Commerce de gros/détail (Nace 46-47)	7,4	8,1	7,4	6,6	6,8	6,3	6,4	5,9	5,8	5,7	5,7	5,7	4,8

Les graphiques, dans les fiches sectorielles en annexe, reprennent les statistiques de 2000 à 2012 relatives aux accidents sur le lieu du travail entraînant une incapacité temporaire de plus de 30 jours (la durée de l'incapacité est limitée à l'année de l'accident). Les constatations générales sont les suivantes :

1. Les taux des accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP montrent une baisse généralisée, entre 2000 et 2012, pour l'ensemble des secteurs, à l'exception du secteur de la Santé et de l'action sociale (86-87-88). Ces taux confirment les tendances déjà observées avec les autres indicateurs du risque d'accidents du travail que sont les taux de fréquence et de gravité.
2. Evolution des accidents avec les lésions les plus graves (Fractures, amputations, énucléations) :
 - a. Les taux de ce type d'accident sont à la baisse dans tous les secteurs, à l'exception du secteur de construction de véhicules automobiles (29) et du secteur de la santé et de l'action sociale (86-87-88). Il est à noter que les taux de ce type d'accident est relativement faible dans ces deux secteurs.
 - b. Les taux les plus élevés pour ce type d'accident se retrouvent dans les secteurs de la construction (41-42-43), des fabrications métalliques (25-28-33) et des fabrications d'autres produits non métalliques (23).
3. Les évolutions des accidents des ouvriers et des employés sont parallèles. On n'observe pas de déplacement du risque d'accident des ouvriers vers les employés.
4. La diminution du risque d'accident touche toutes les classes d'âge, dans chaque secteur d'activité, à l'exception du secteur de la santé et de l'action sociale. Dans ce secteur, l'augmentation est la plus forte chez les travailleurs âgés de 50 ans et plus.
5. Evolution des indices des accidents, de l'emploi et de la production industrielle (Graphique 9 de la fiche sectorielle)
 - a. Secteurs des entreprises manufacturières et de la construction
 - i. Dans le secteur de la **construction (41-42-43)**, bien que les évolutions de l'emploi et de la production soient parallèlement croissantes, le taux d'accident du travail est à la baisse de manière continue depuis 2001.
 - ii. On observe une évolution quelque peu différente dans les secteurs de la **fabrication des produits non métalliques (23)**, de la **fabrication des produits métalliques (25-28-33)** et de la **métallurgie** où la production est croissante jusqu'en 2008, alors que l'emploi est stable

ou à la baisse. Ces trois secteurs sont frappés par la crise en 2009. La croissance esquisse une reprise ensuite, tandis que l'emploi stagne à partir de 2009. Le taux des accidents est, quant à lui, à la baisse, de manière quasi linéaire (avec une chute en 2009, dans la métallurgie), dans les trois secteurs.

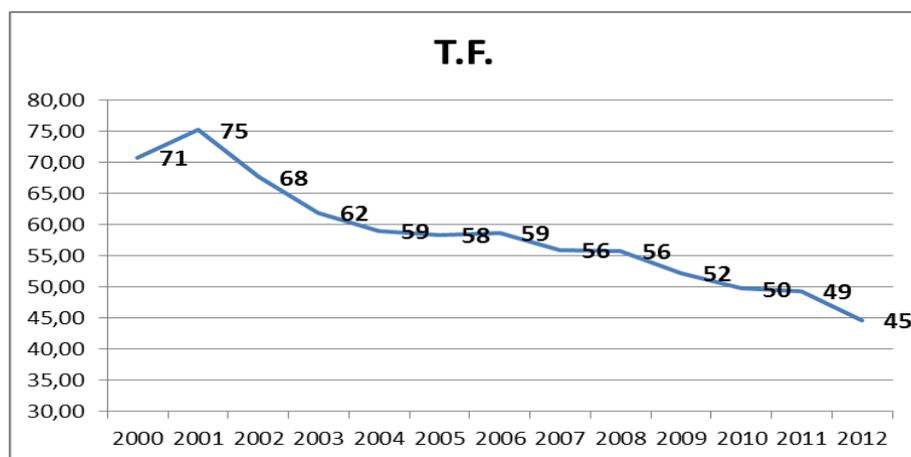
- iii. Dans le secteur de la **construction automobile (29)**, l'emploi est à la baisse de manière constante, avec un creux plus marqué en 2009 et en 2010. L'indice de production est globalement à la hausse jusqu'en 2006/2007. Il baisse brutalement en 2009 et reprend un peu vigueur au cours de 2010/2011. Le taux des accidents, après avoir diminué jusqu'en 2004, épouse ensuite la courbe de la production (hausse jusqu'en 2008, baisse en 2009, hausse en 2010/2011).
- iv. Dans le secteur des **industries alimentaires (10-11)**, la production est croissante de manière constante (quoique freinée en 2009) alors que l'emploi est stationnaire pendant toute la période. Si le taux des accidents diminue globalement entre 2000 et 2012, cette diminution n'est pas linéaire. Le taux repart en effet à la hausse entre 2005 et 2010, épousant l'évolution de l'indice de production. Le taux des accidents chute ensuite au cours des deux dernières années, au contraire de l'indice de production qui poursuit sa progression à la hausse.

b. Secteurs non industriels

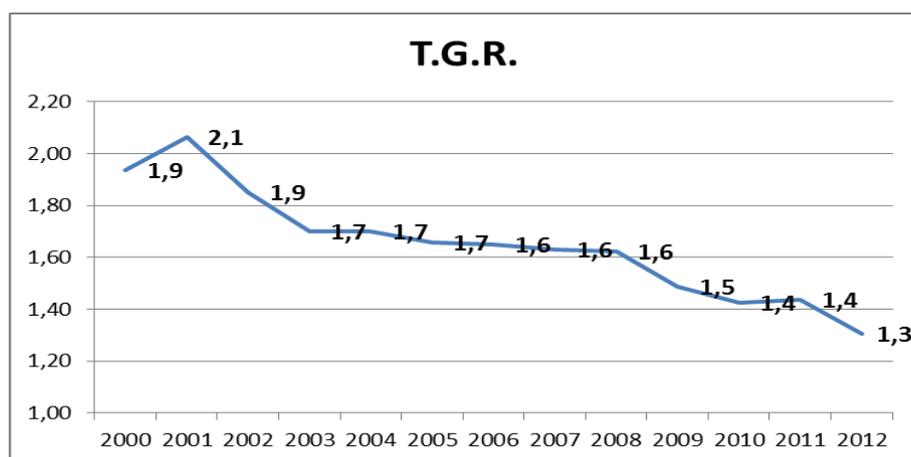
- i. On observe une diminution générale du taux des accidents au cours de la période dans les secteurs de **l'hébergement et de la restauration (55-56)**, du **commerce de gros et de détail (46-47)** et du **commerce des voitures (45)**, alors que l'emploi est croissant dans les deux premiers secteurs et stagne dans le troisième.
- ii. L'emploi est croissant pendant toute la période (hormis le recul de 2010) dans le **secteur de la Santé et de l'action sociale (86-87-88)**. Le taux des accidents est également à la hausse jusqu'en 2010. Il baisse en 2011 et se stabilise en 2012.

Secteur 1 : Construction (Nace 2003 : 45 ; Nace 2008 : 41-42-43)

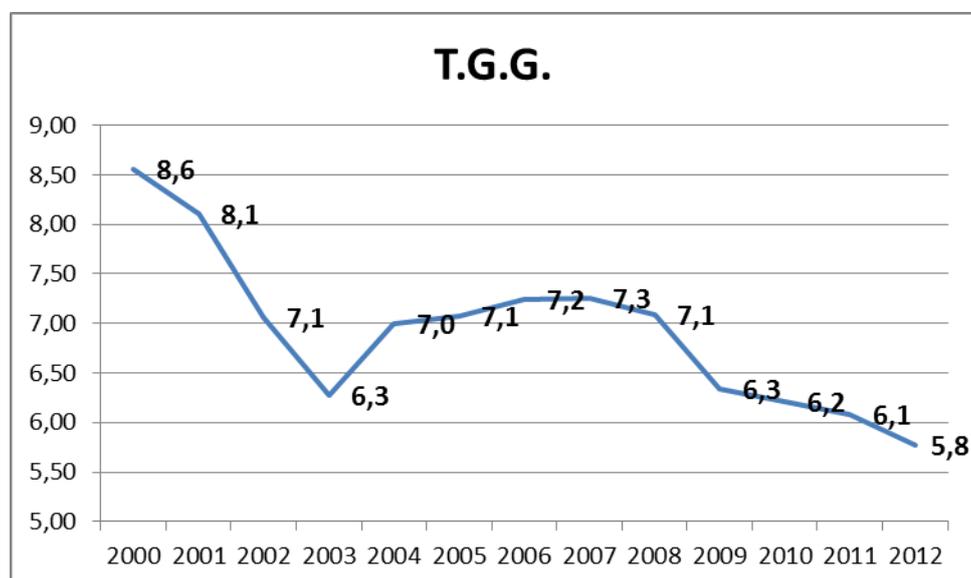
Graphique 1 : Taux de fréquence de 2000 à 2012



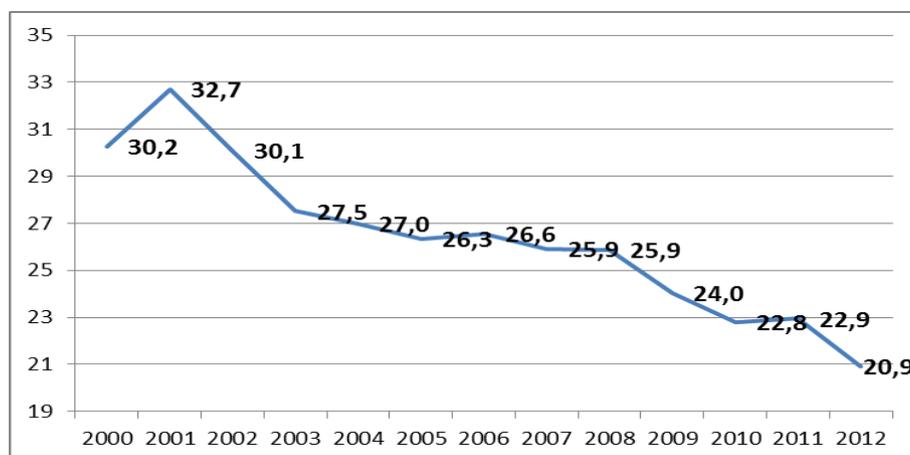
Graphique 2 : Taux de gravité réelle de 2000 à 2012



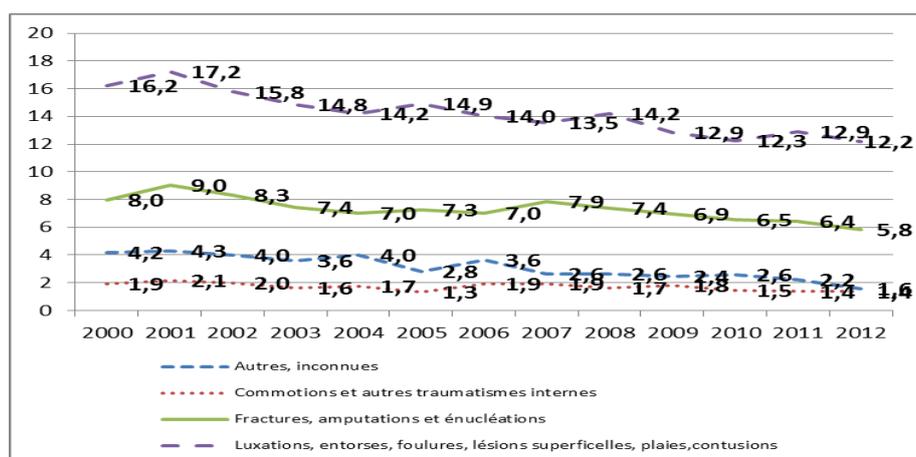
Graphique 3 : Taux de gravité globale de 2000 à 2012



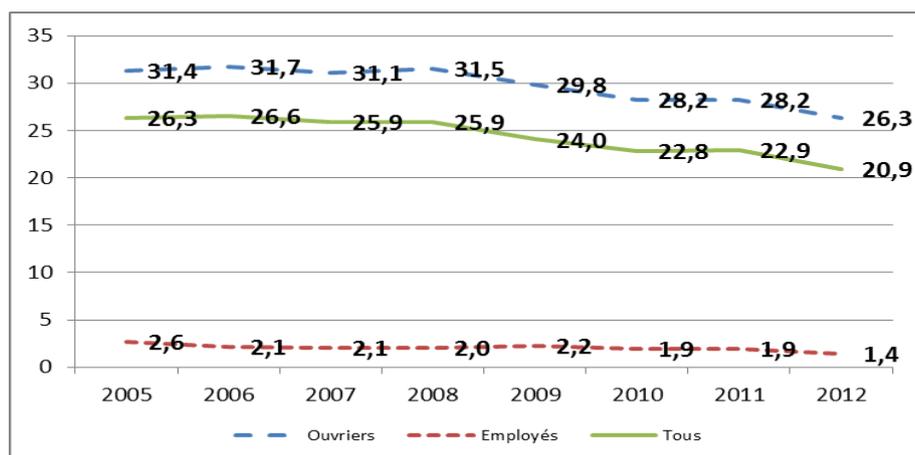
Graphique 4 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, par 1.000 ETP (2000-2012)



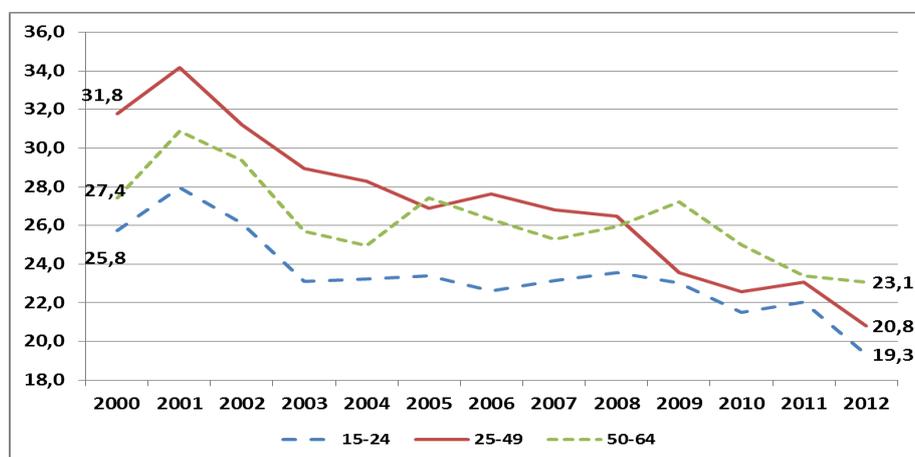
Graphique 5 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la lésion (2000-2012)



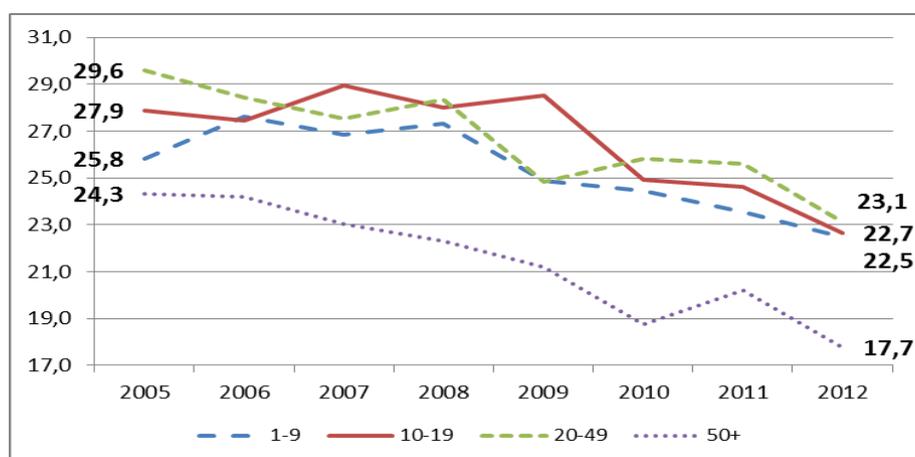
Graphique 6 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la catégorie professionnelle (2005-2012)



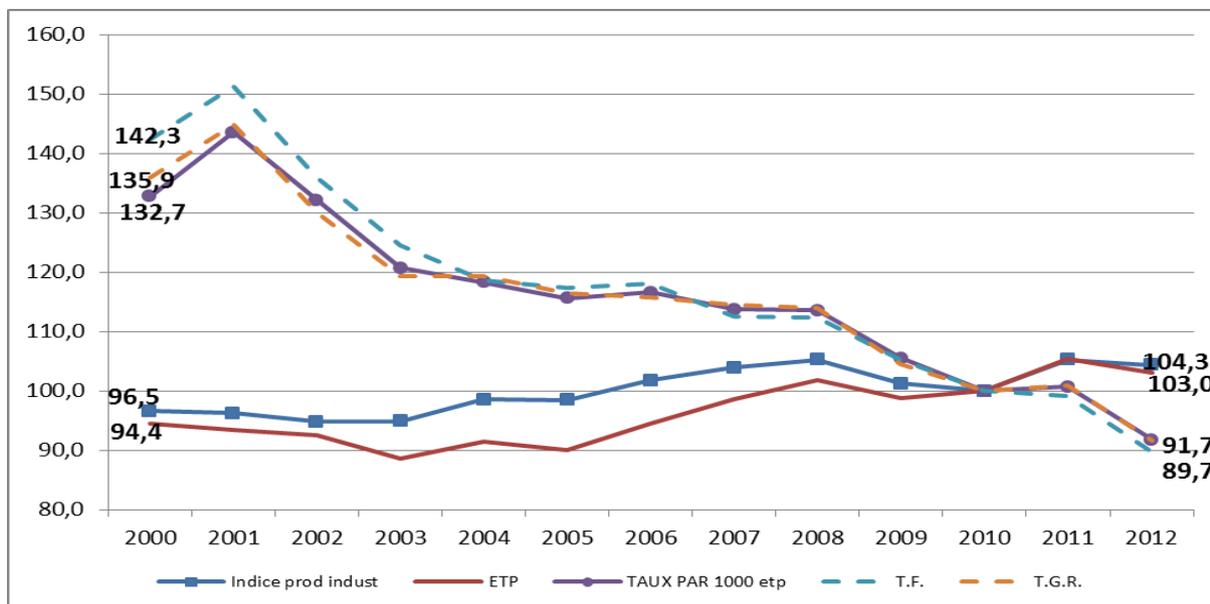
Graphique 7 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon l'âge de la victime (2000-2012)



Graphique 8 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon la taille de l'entreprise (2005-2012)

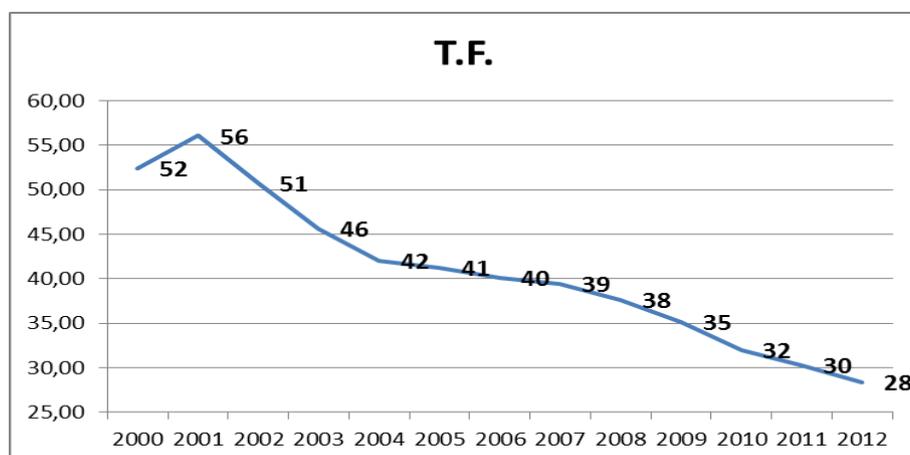


Graphique 9 : Evolution de 2000 à 2012 de l'indice de production industrielle, de l'emploi (ETP), du taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, du taux de fréquence et du taux de gravité réel (2010=100)

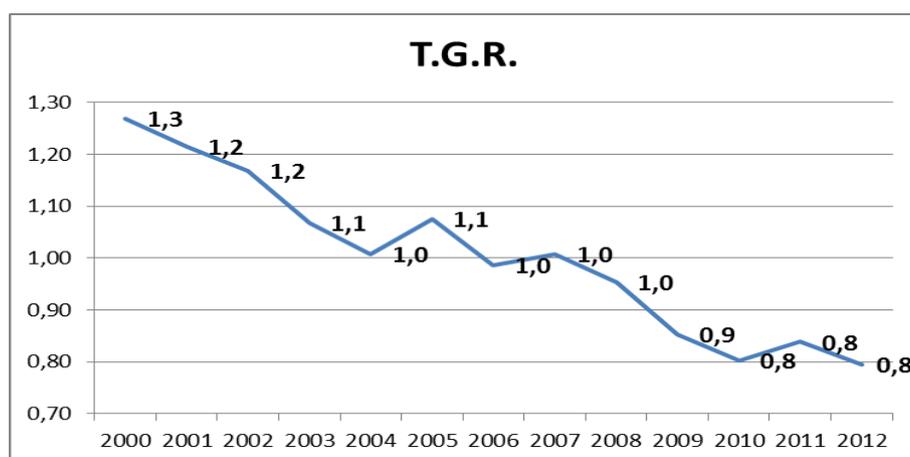


Secteur 2 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (Nace 2003 : 26 ; Nace 2008 : 23)

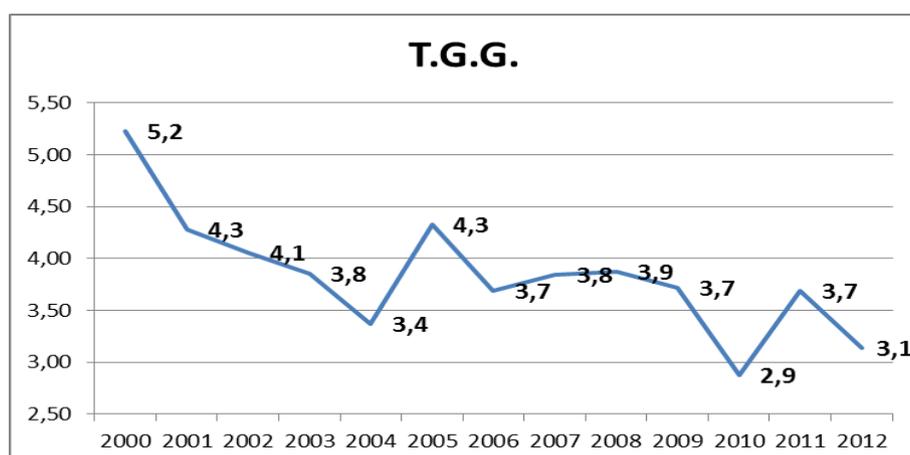
Graphique 1 : Taux de fréquence de 2000 à 2012



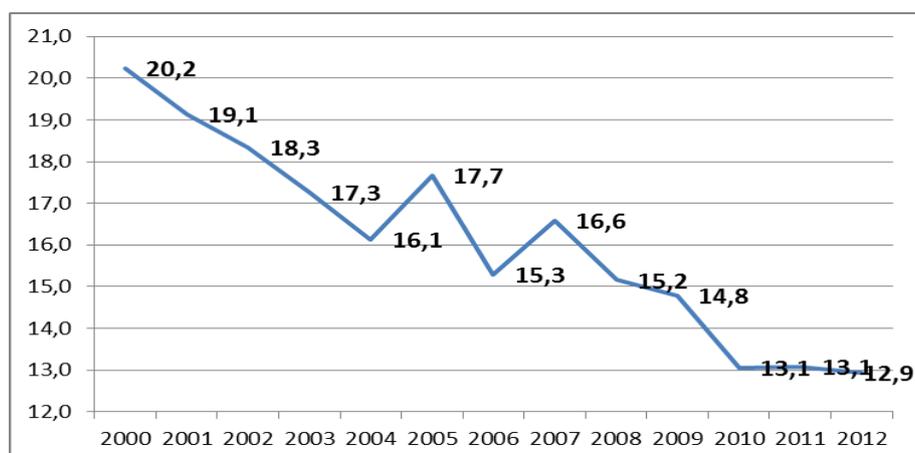
Graphique 2 : Taux de gravité réelle de 2000 à 2012



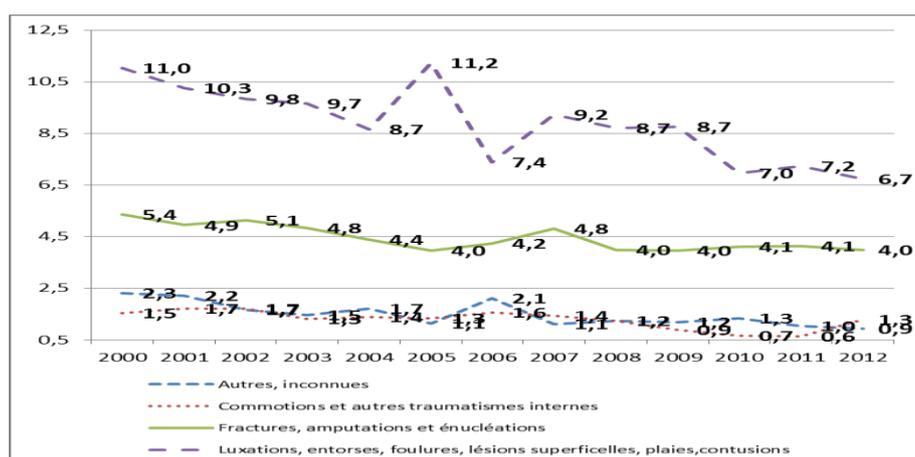
Graphique 3 : Taux de gravité globale de 2000 à 2012



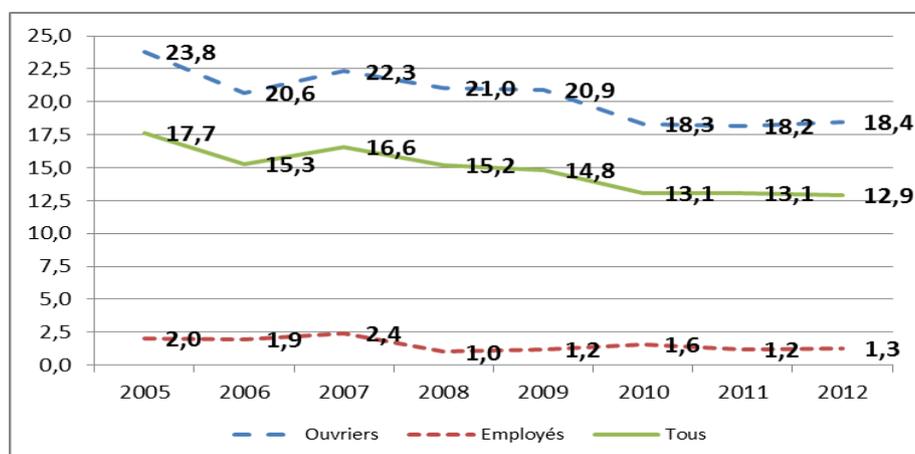
Graphique 4 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, par 1.000 ETP (2000-2012)



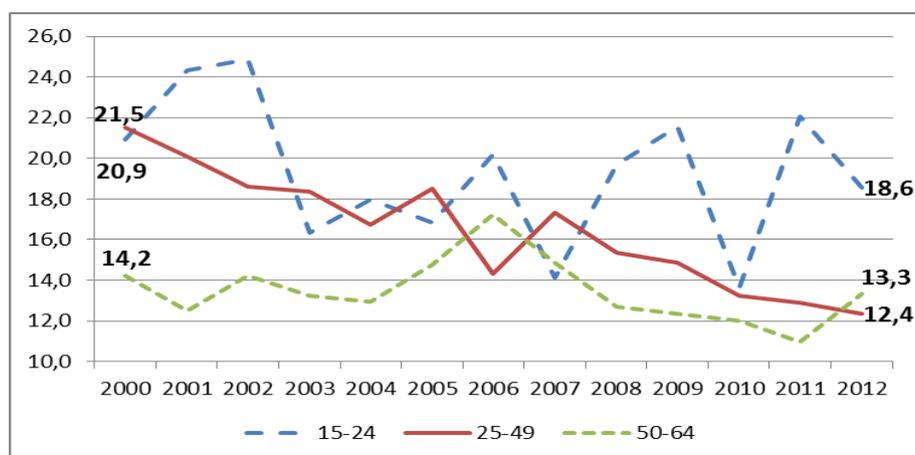
Graphique 5 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la lésion (2000-2012)



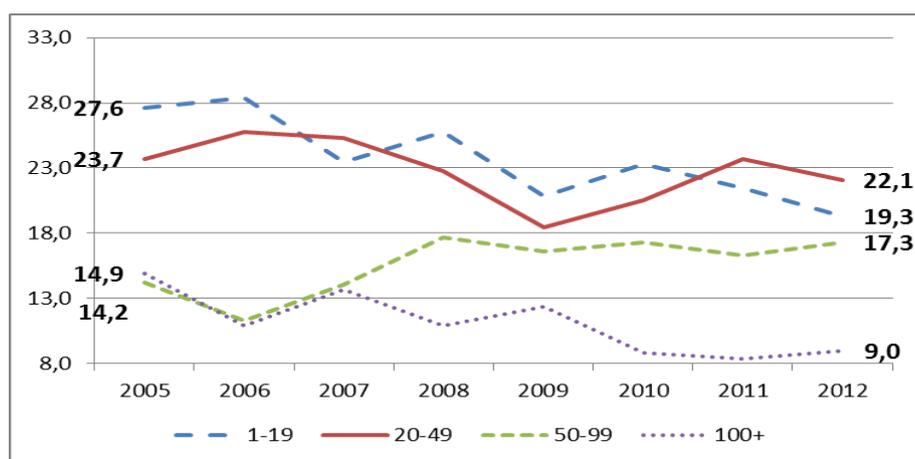
Graphique 6 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la catégorie professionnelle (2005-2012)



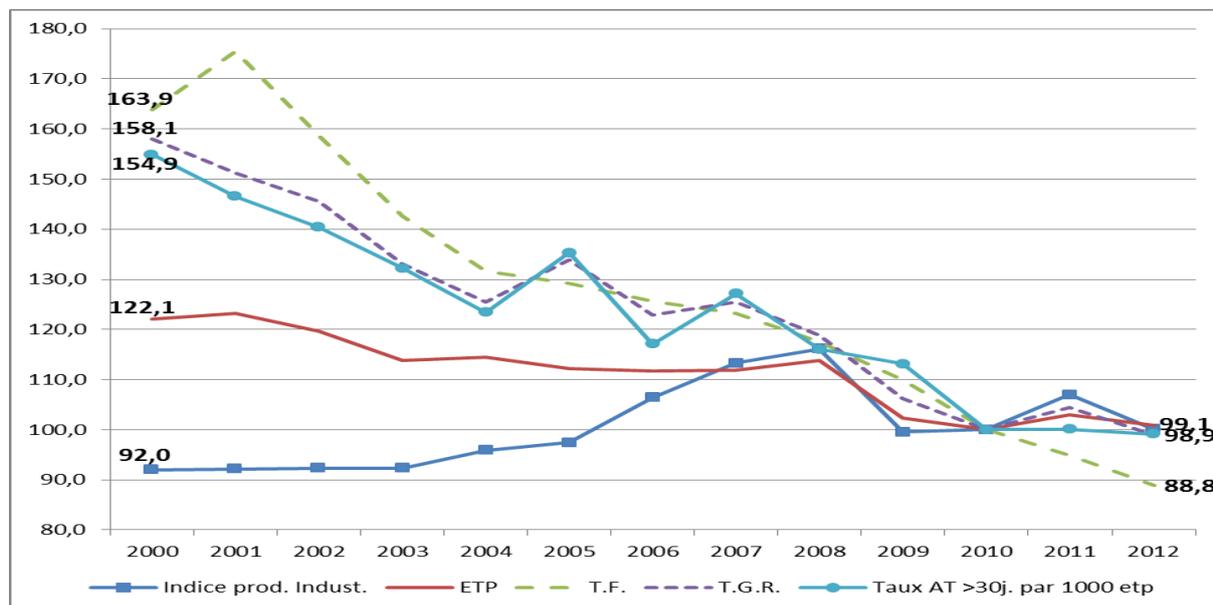
Graphique 7 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon l'âge de la victime (2000-2012)



Graphique 8 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon la taille de l'entreprise (2005-2012)

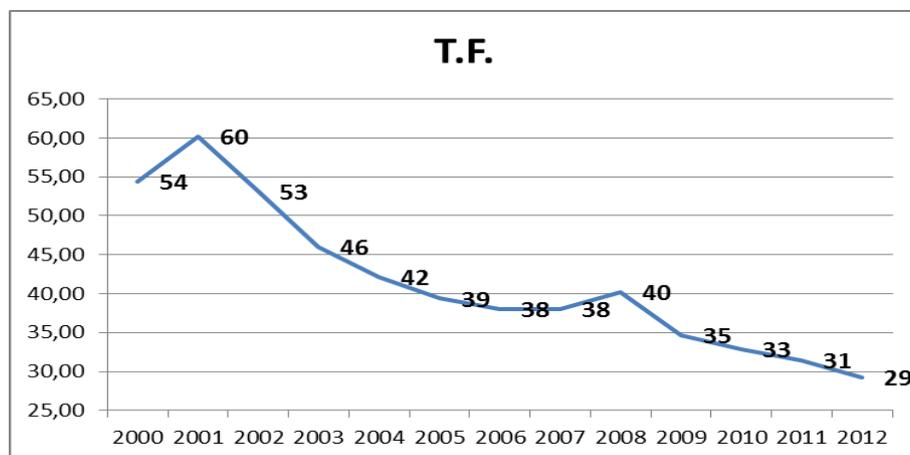


Graphique 9 : Evolution de 2000 à 2012 de l'indice de production industrielle, de l'emploi (ETP), du taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, du taux de fréquence et du taux de gravité réel (2010=100)

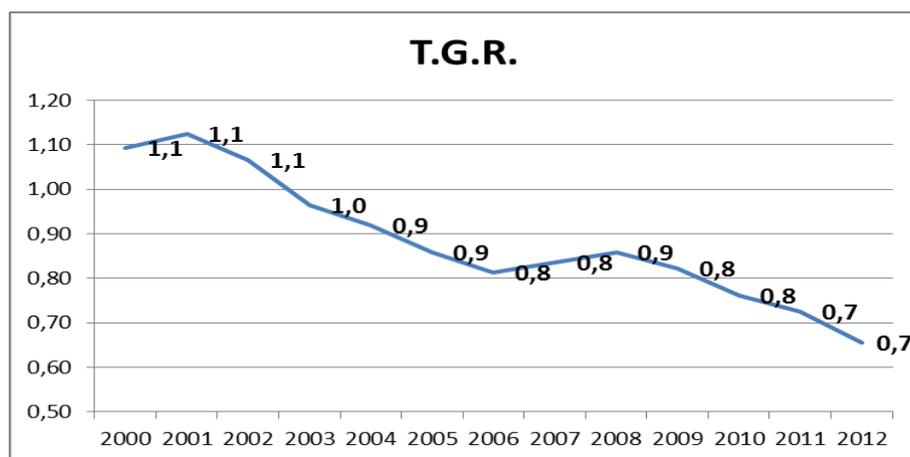


Secteur 3 : Fabrication de produits métalliques, de machines et équipements (Nace 2003 :28-29-33; Nace 2008 :25-28-33)

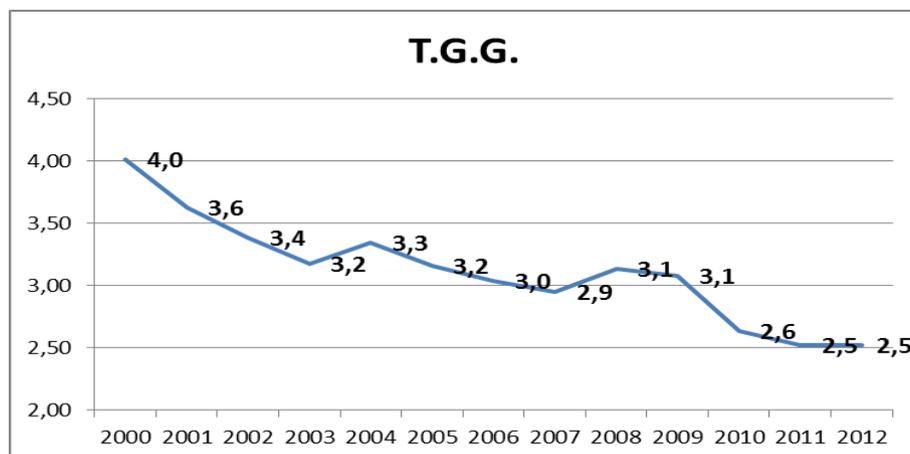
Graphique 1 : Taux de fréquence de 2000 à 2012



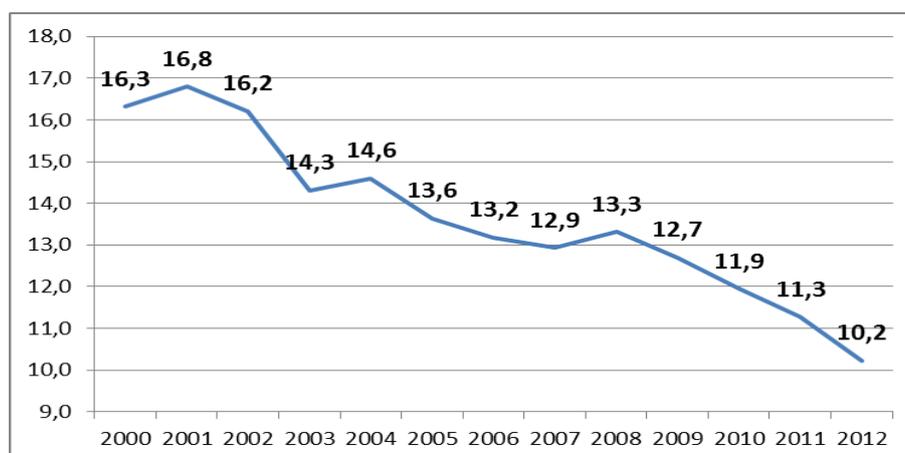
Graphique 2 : Taux de gravité réelle de 2000 à 2012



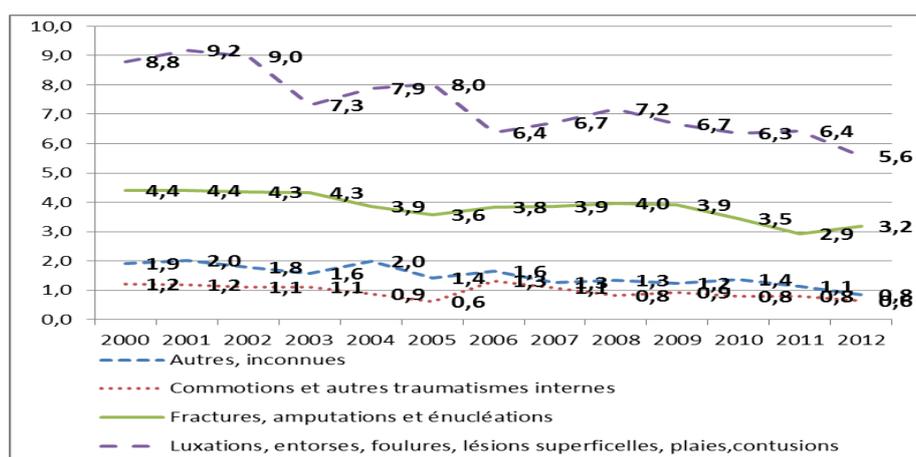
Graphique 3 : Taux de gravité globale de 2000 à 2012



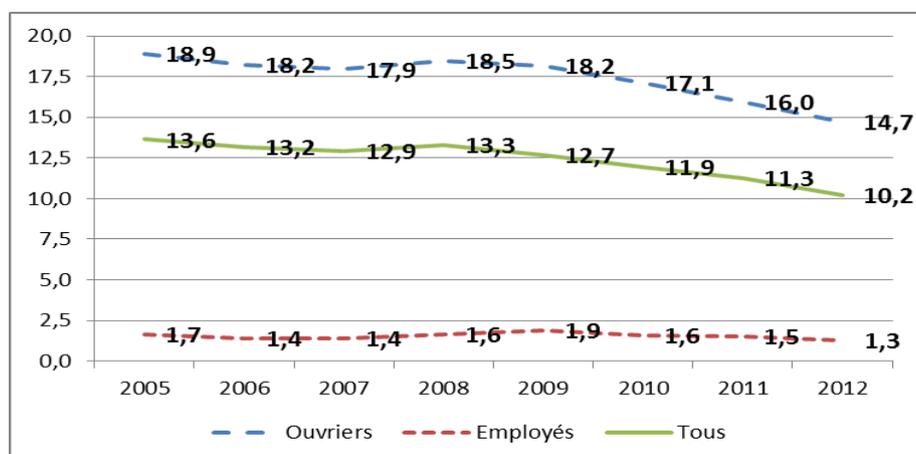
Graphique 4 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, par 1.000 ETP (2000-2012)



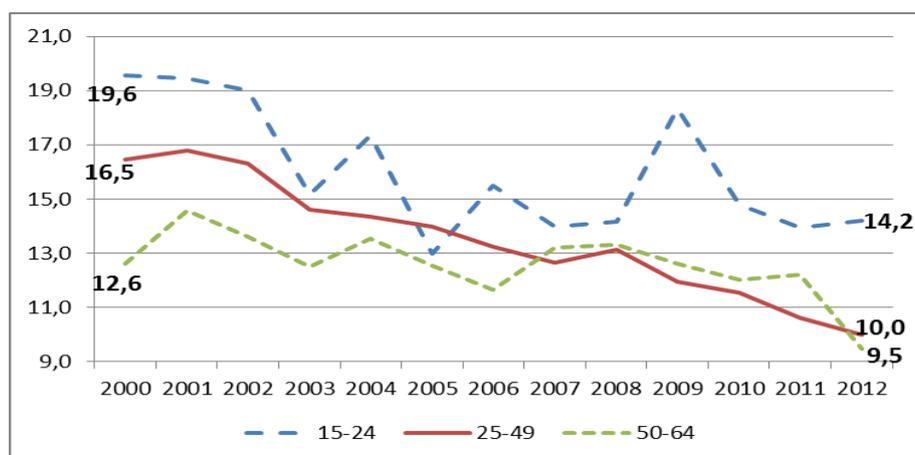
Graphique 5 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la lésion (2000-2012)



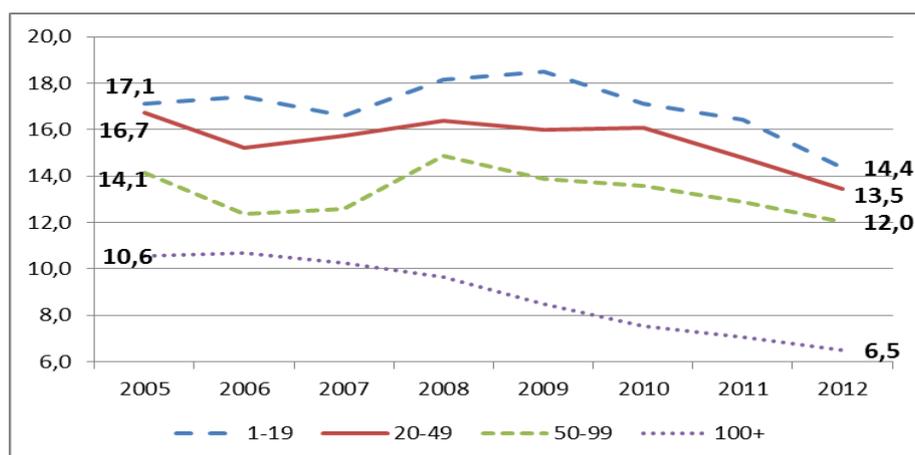
Graphique 6 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la catégorie professionnelle (2005-2012)



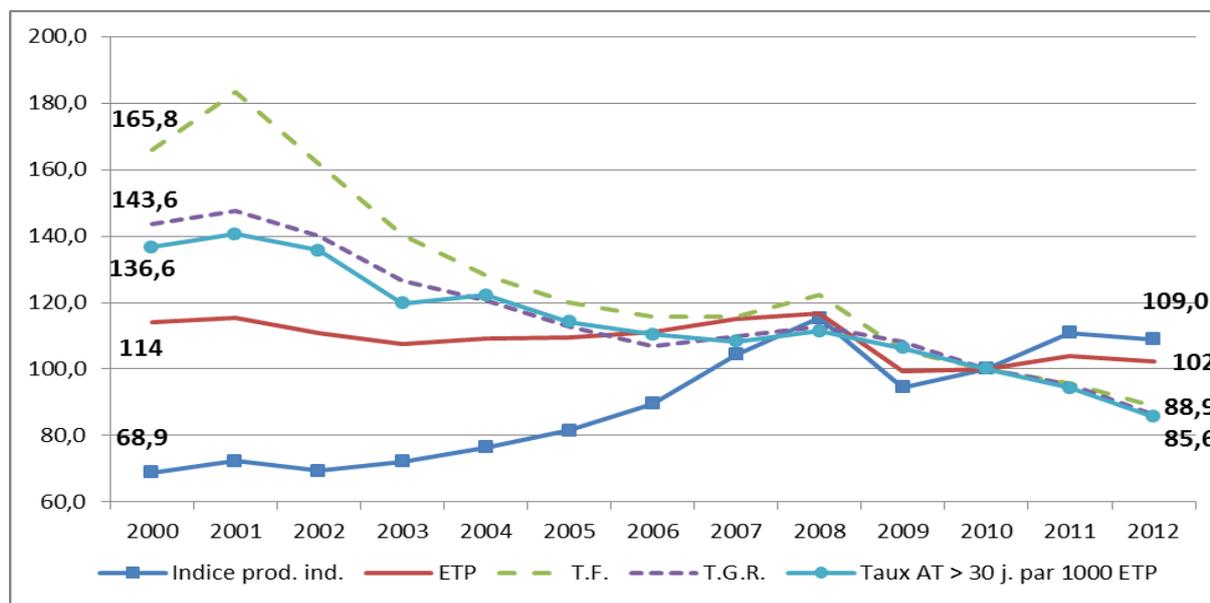
Graphique 7 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon l'âge de la victime (2000-2012)



Graphique 8 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon la taille de l'entreprise (2005-2012)

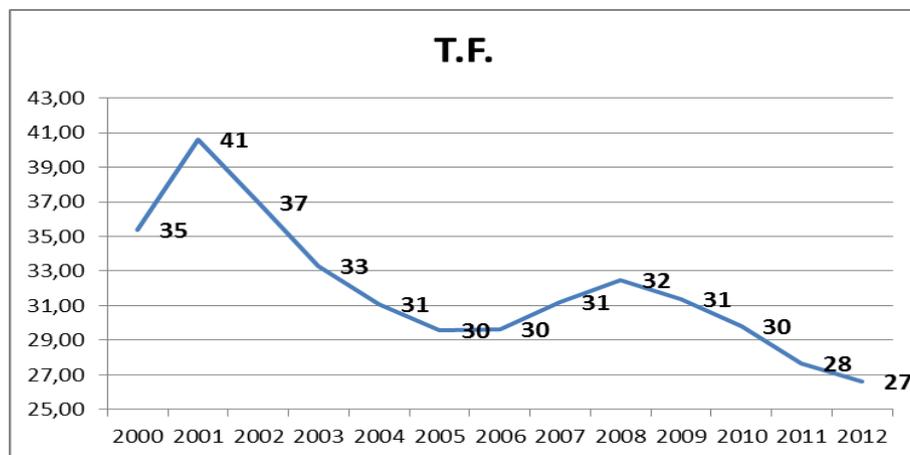


Graphique 9 : Evolution de 2000 à 2012 de l'indice de production industrielle, de l'emploi (ETP), du taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, du taux de fréquence et du taux de gravité réel (2010=100)

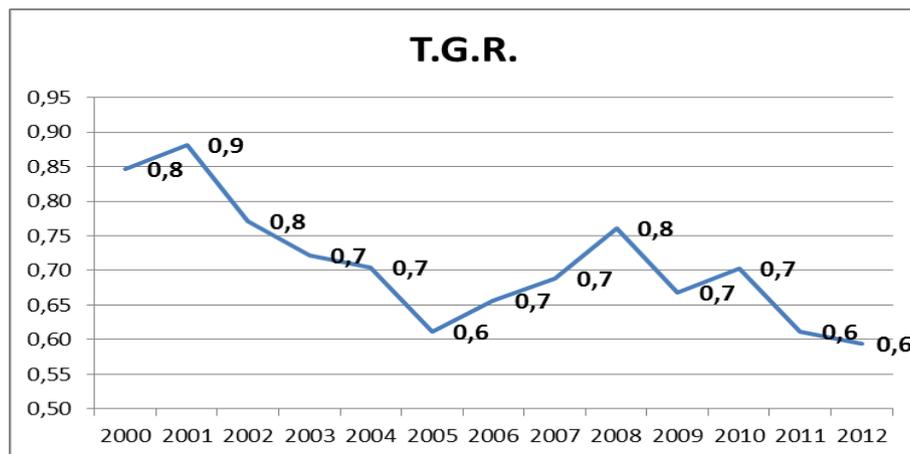


Secteur 4 : Industries alimentaires (Nace 2003 : 15; Nace 2008 : 10-11)

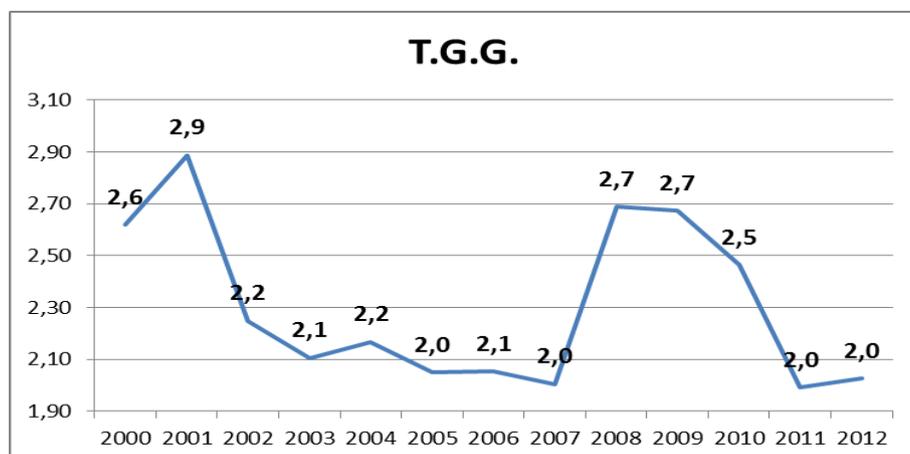
Graphique 1 : Taux de fréquence de 2000 à 2012



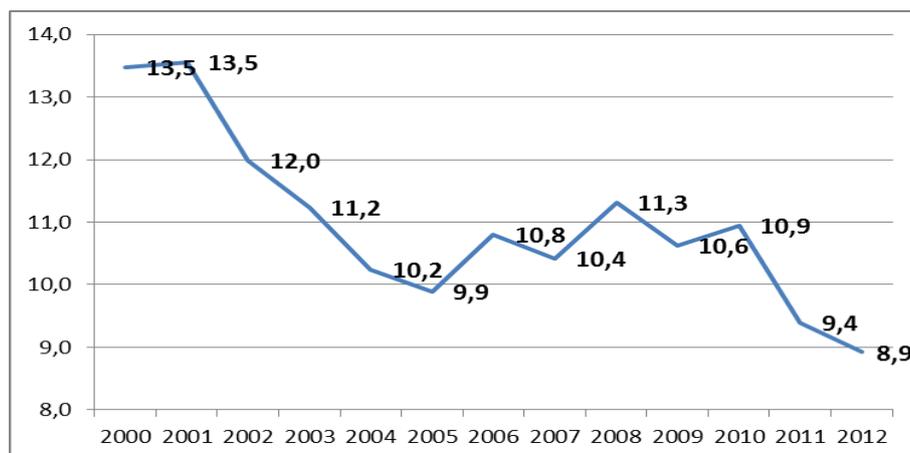
Graphique 2 : Taux de gravité réelle de 2000 à 2012



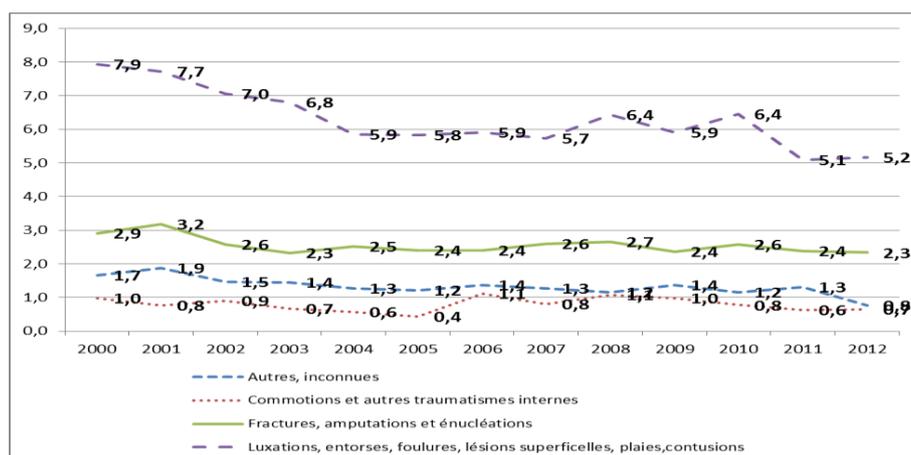
Graphique 3 : Taux de gravité globale de 2000 à 2012



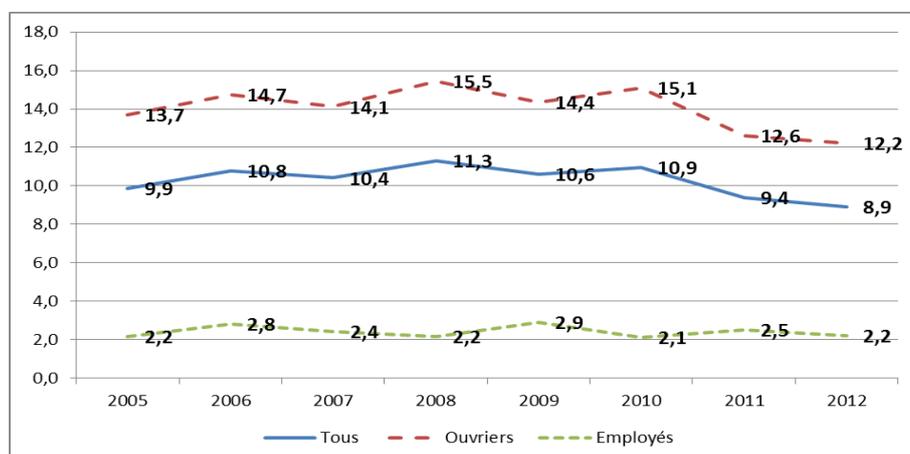
Graphique 4 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, par 1.000 ETP (2000-2012)



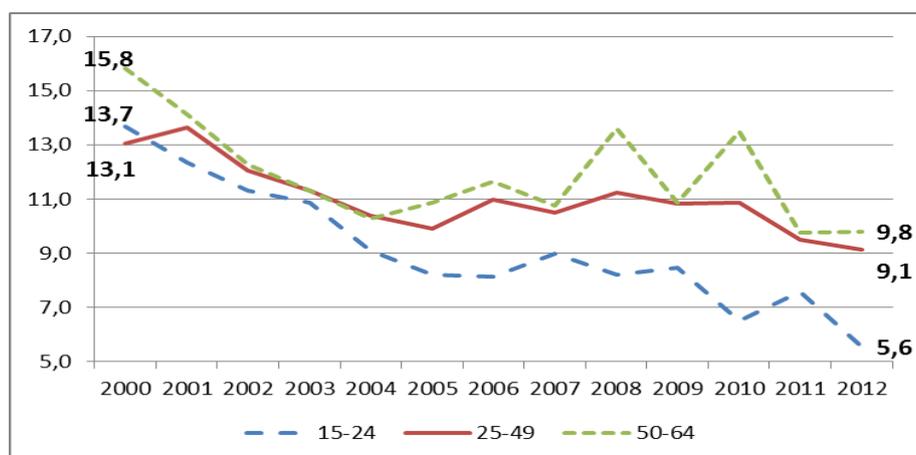
Graphique 5 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la lésion (2000-2012)



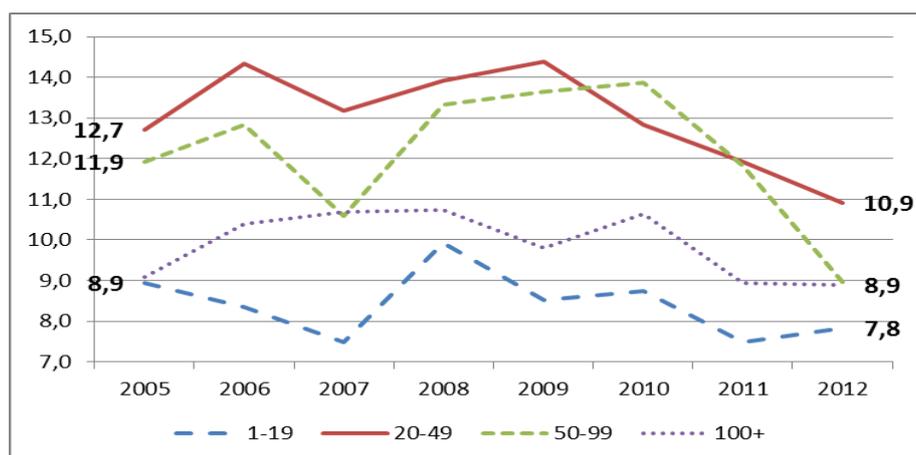
Graphique 6 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la catégorie professionnelle (2005-2012)



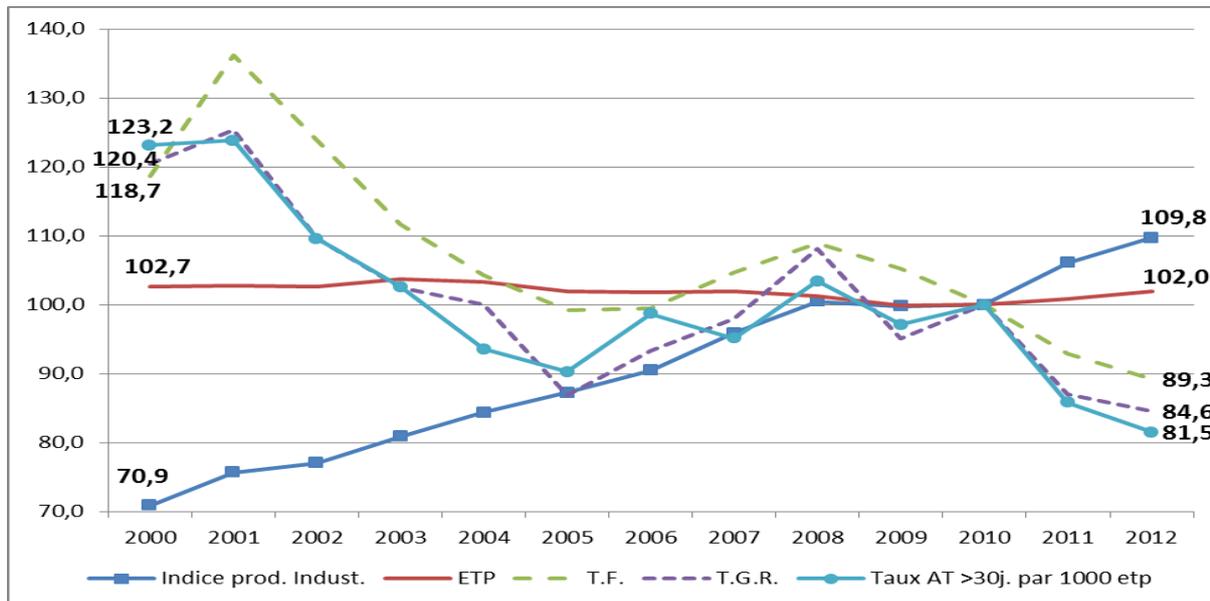
Graphique 7 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon l'âge de la victime (2000-2012)



Graphique 8 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon la taille de l'entreprise (2005-2012)

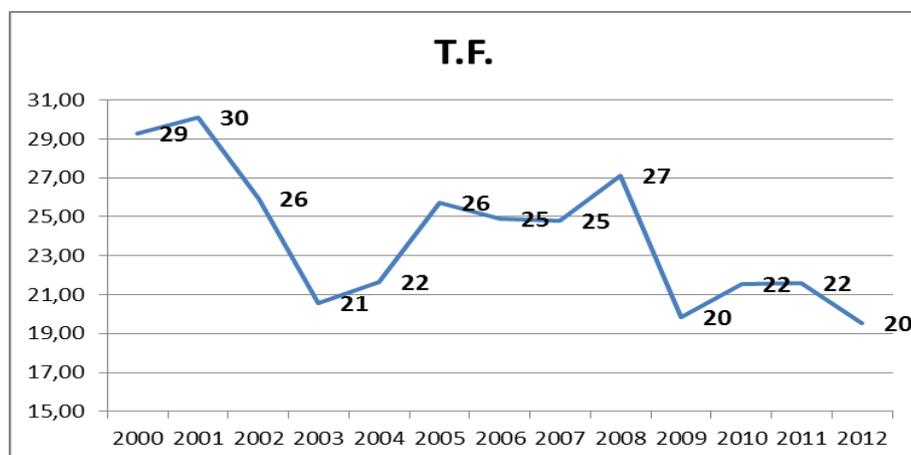


Graphique 9 : Evolution de 2000 à 2012 de l'indice de production industrielle, de l'emploi (ETP), du taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, du taux de fréquence et du taux de gravité réel (2010=100)

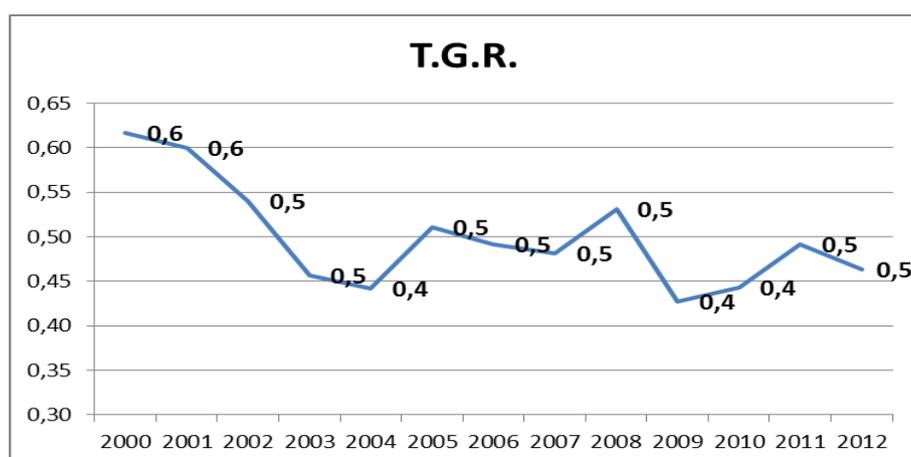


Secteur 5 : Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques (Nace 2003 : 34 ; Nace 2008 :29)

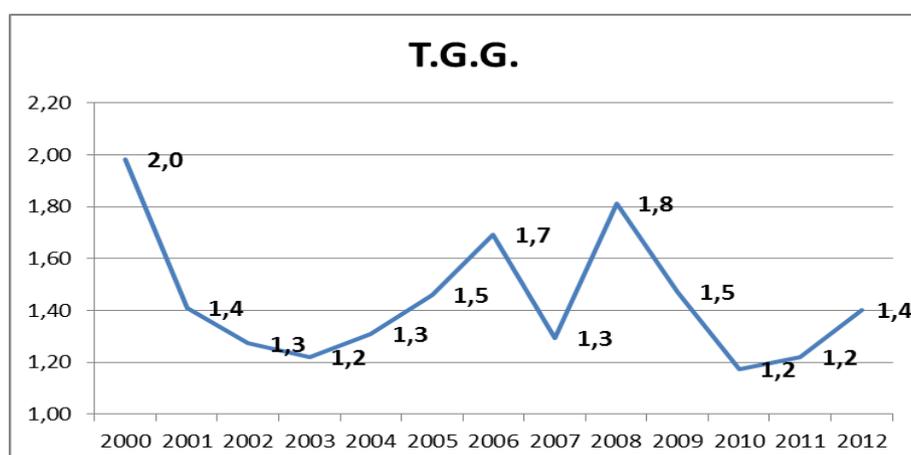
Graphique 1 : Taux de fréquence de 2000 à 2012



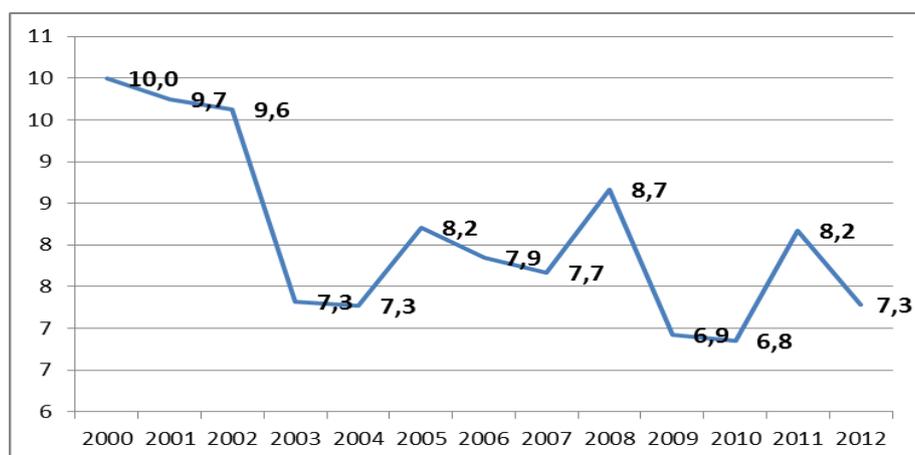
Graphique 2 : Taux de gravité réelle de 2000 à 2012



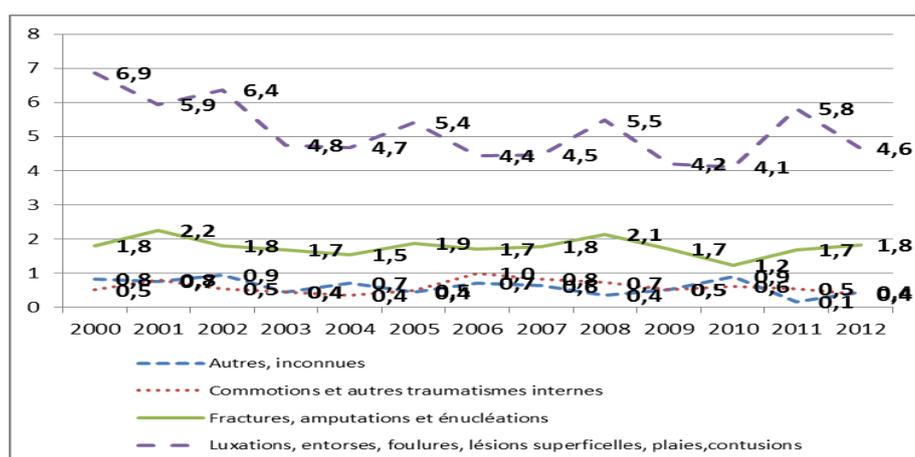
Graphique 3 : Taux de gravité globale de 2000 à 2012



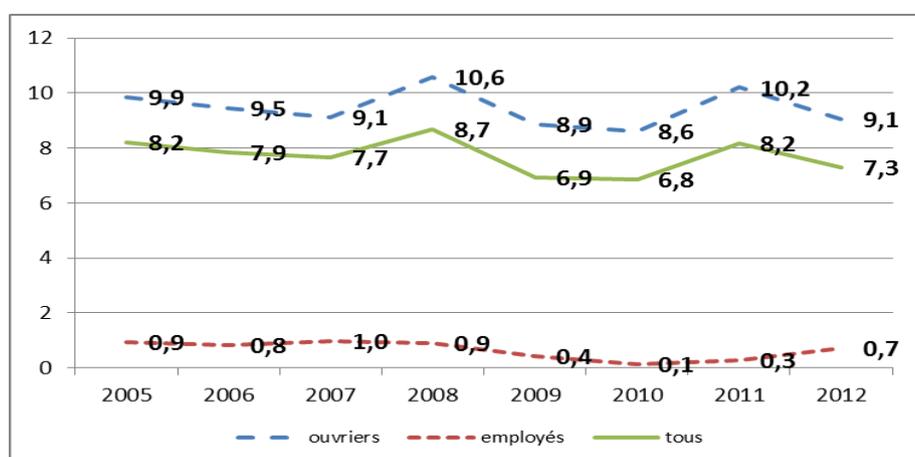
Graphique 4 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, par 1.000 ETP (2000-2012)



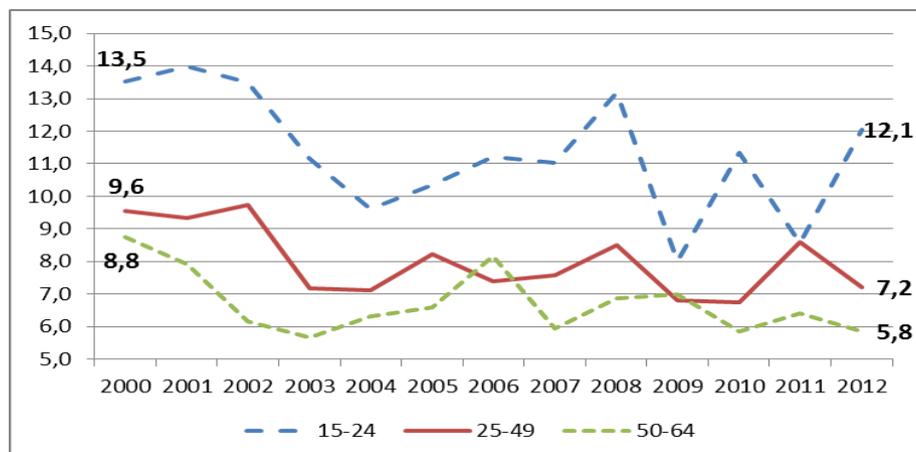
Graphique 5 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la lésion (2000-2012)



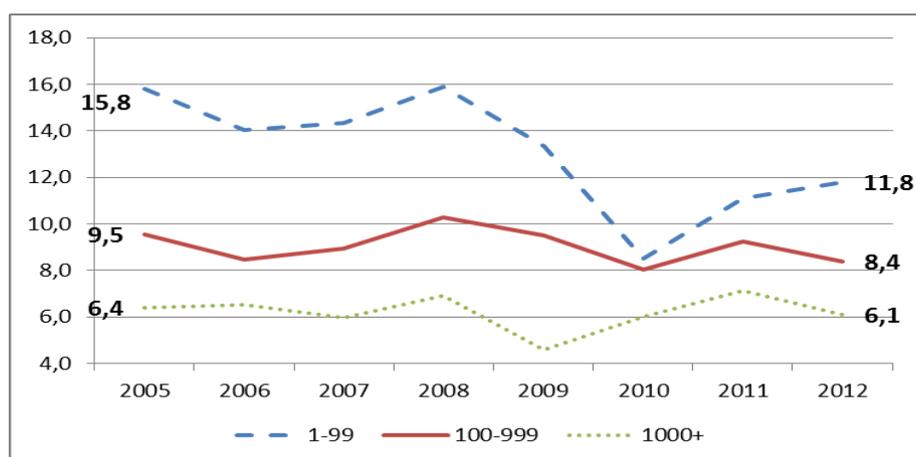
Graphique 6 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la catégorie professionnelle (2005-2012)



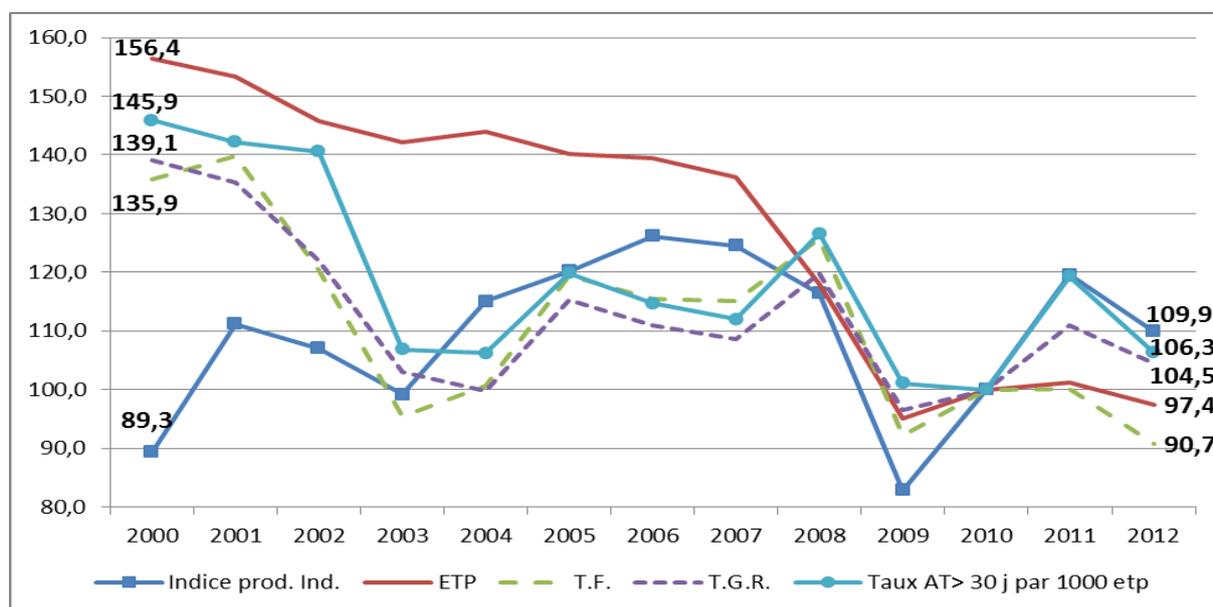
Graphique 7 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon l'âge de la victime (2000-2012)



Graphique 8 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon la taille de l'entreprise (2005-2012)

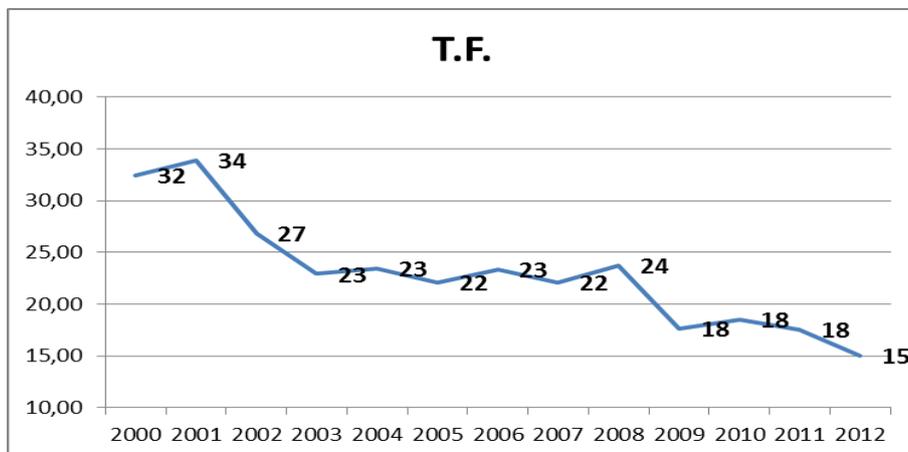


Graphique 9 : Evolution de 2000 à 2012 de l'indice de production industrielle, de l'emploi (ETP), du taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, du taux de fréquence et du taux de gravité réel (2010=100)

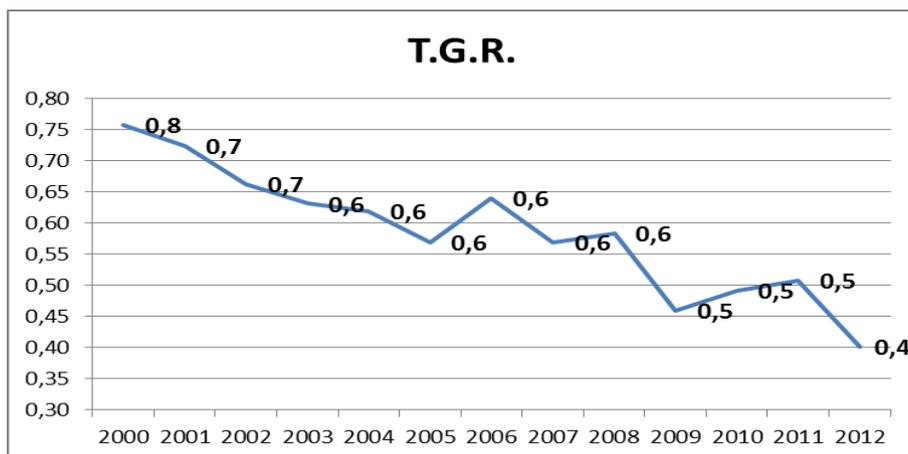


Secteur 6 : Métallurgie (Nace 2003 : 27 ; Nace 2008 : 24)

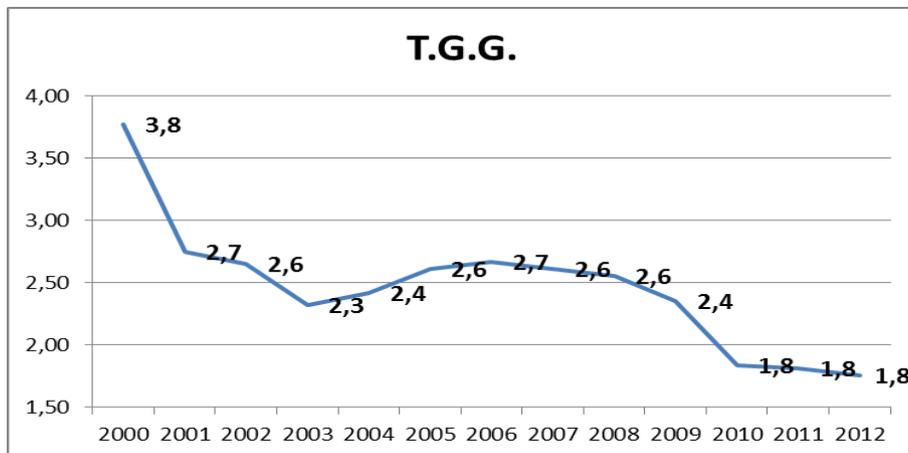
Graphique 1 : Taux de fréquence de 2000 à 2012



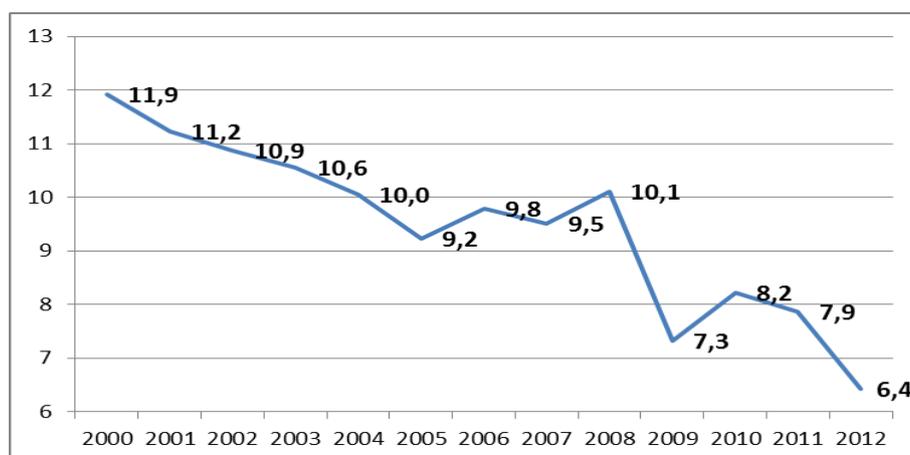
Graphique 2 : Taux de gravité réelle de 2000 à 2012



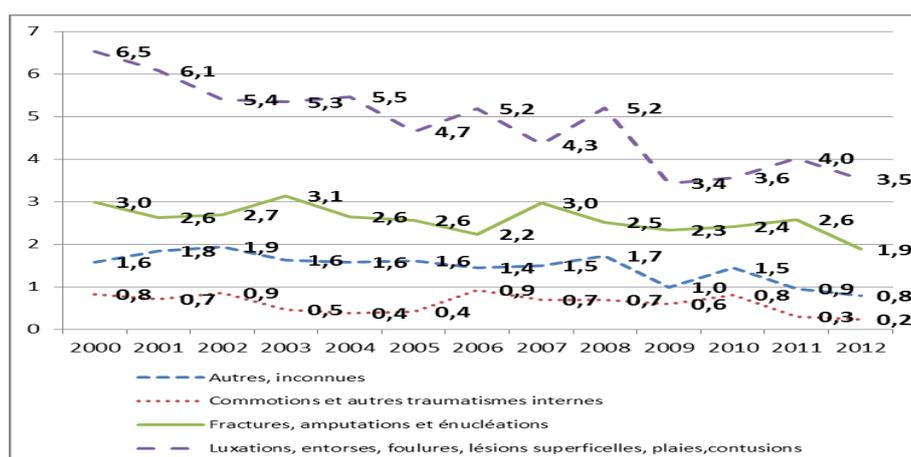
Graphique 3 : Taux de gravité globale de 2000 à 2012



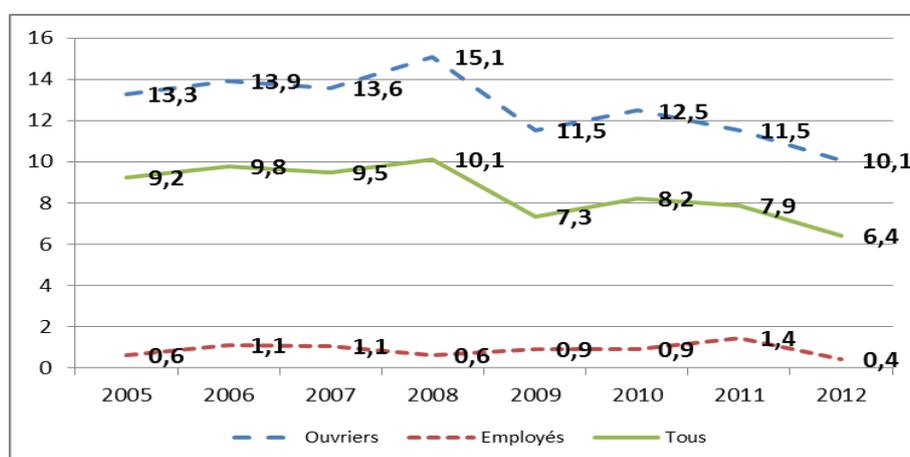
Graphique 4 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, par 1.000 ETP (2000-2012)



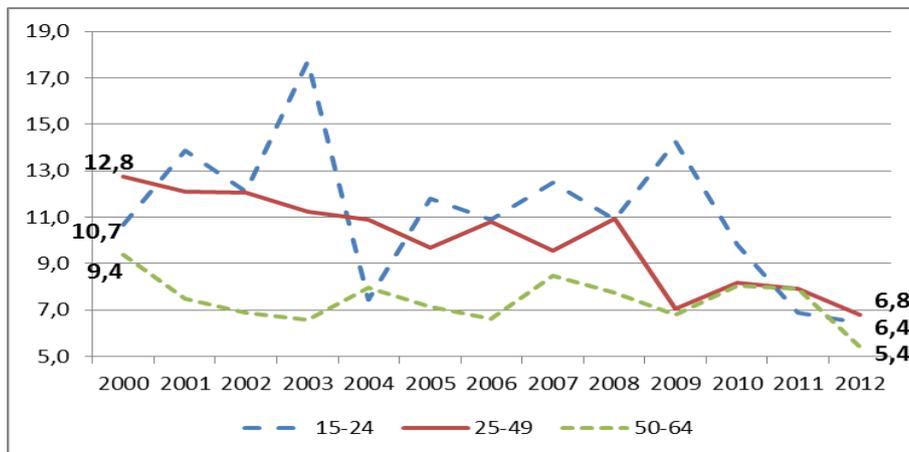
Graphique 5 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la lésion (2000-2012)



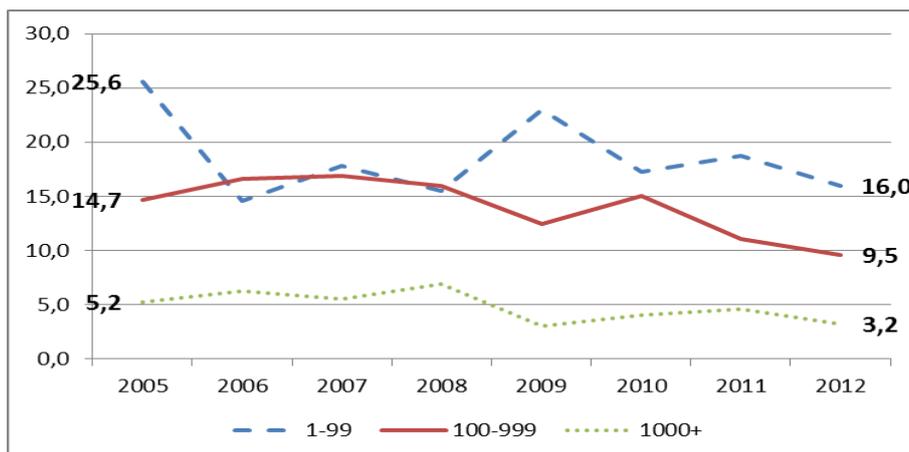
Graphique 6 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la catégorie professionnelle (2005-2012)



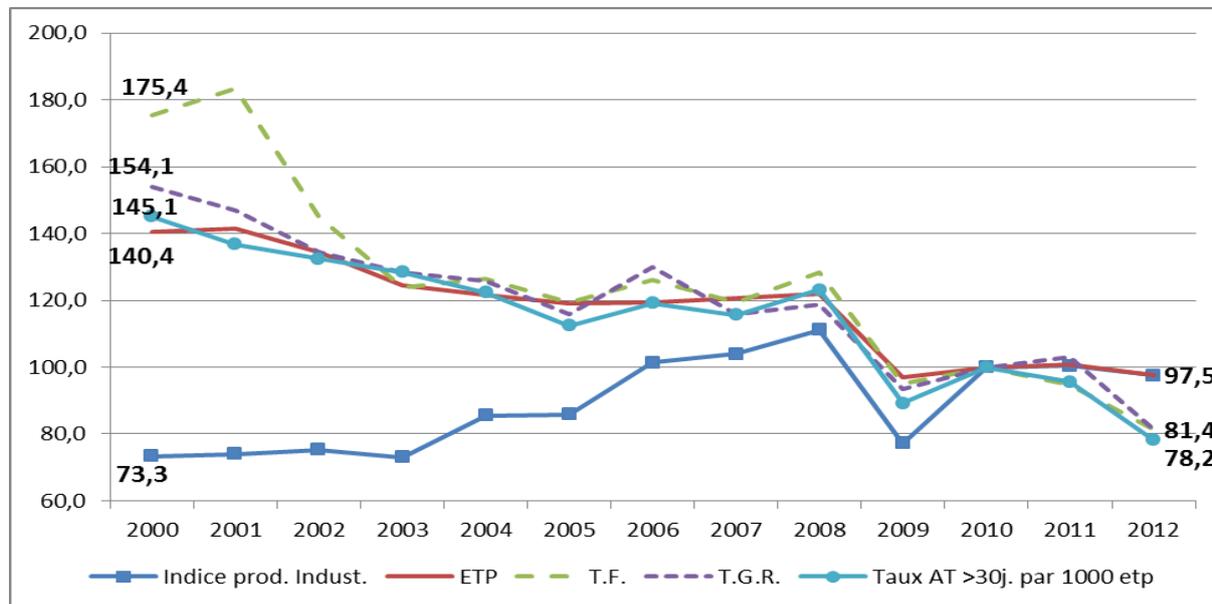
Graphique 7 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon l'âge de la victime (2000-2012)



Graphique 8 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon la taille de l'entreprise (2005-2012)

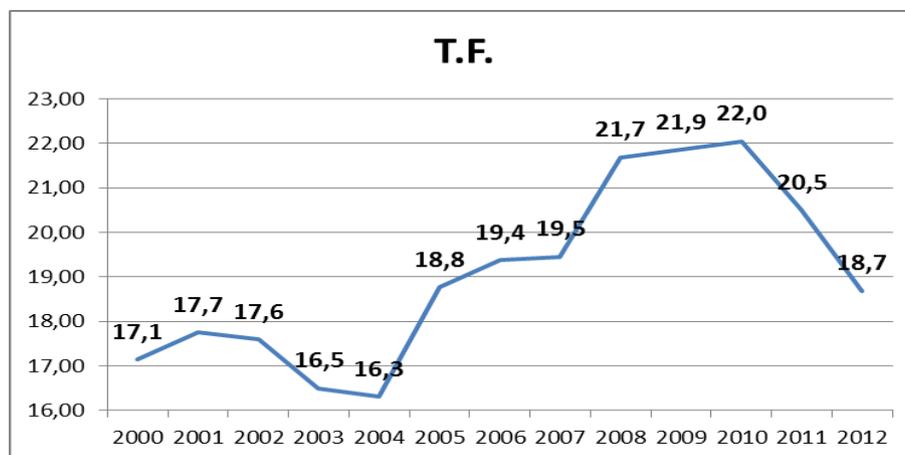


Graphique 9 : Evolution de 2000 à 2012 de l'indice de production industrielle, de l'emploi (ETP), du taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, du taux de fréquence et du taux de gravité réel (2010=100)

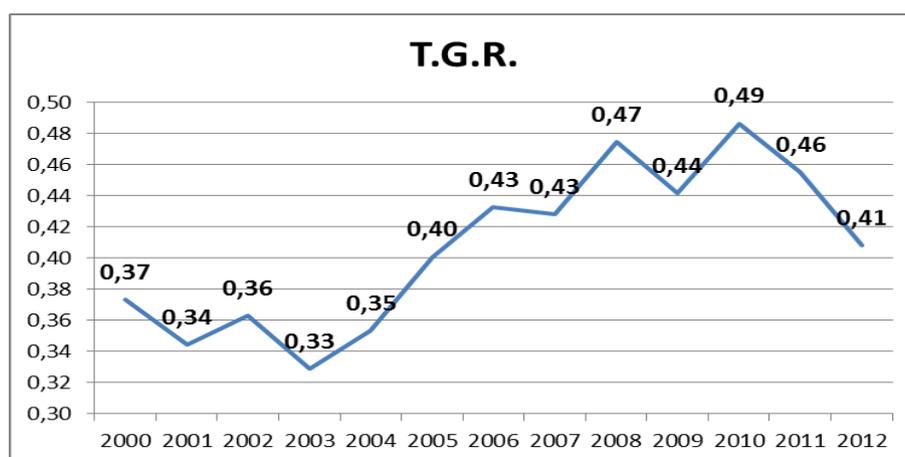


**Secteur 7 : Secteur de la Santé et de l'action sociale (Nace 2003 : 85;
Nace 2008 :86-87-88)**

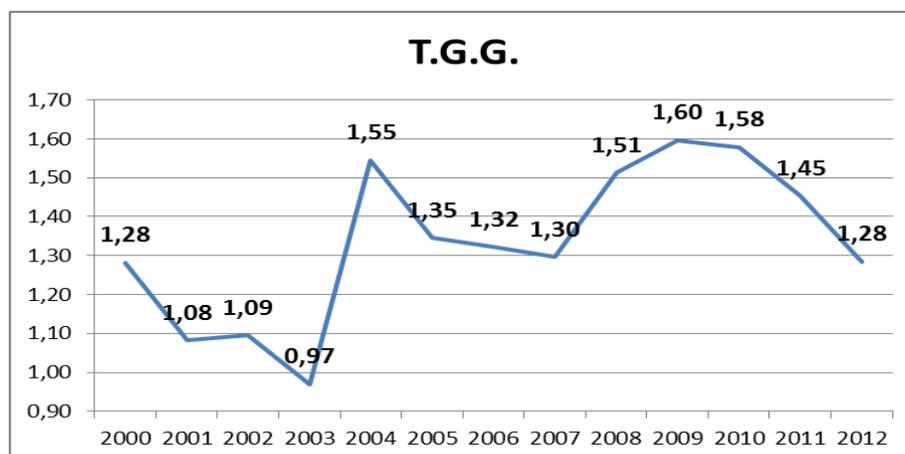
Graphique 1 : Taux de fréquence de 2000 à 2012



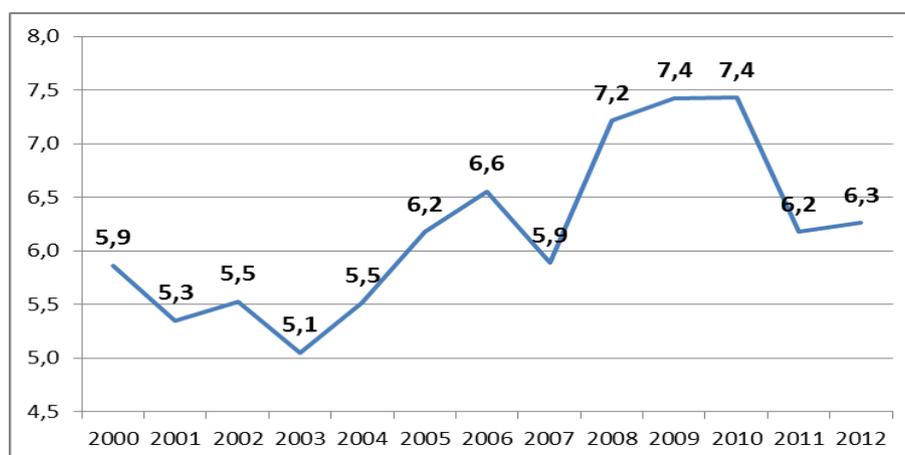
Graphique 2 : Taux de gravité réelle de 2000 à 2012



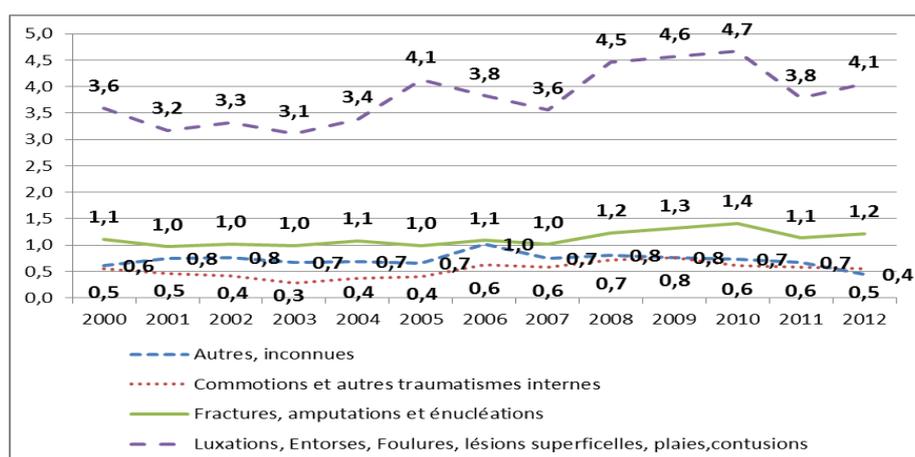
Graphique 3 : Taux de gravité globale de 2000 à 2012



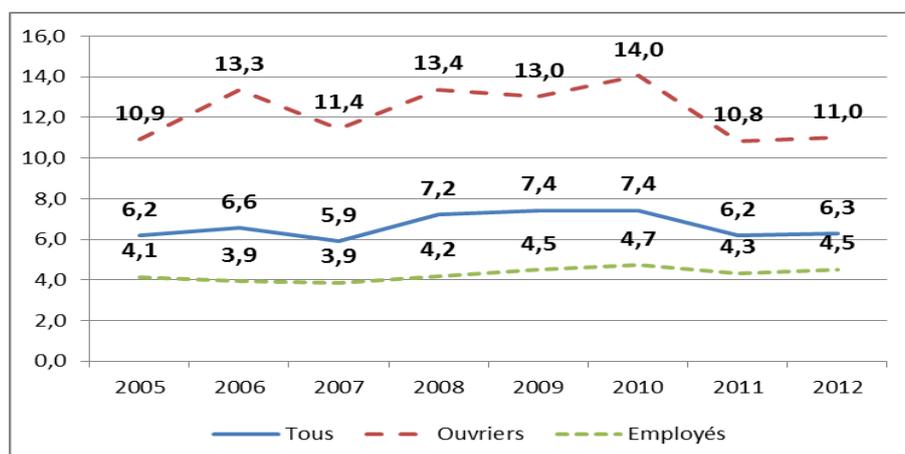
Graphique 4 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, par 1.000 ETP (2000-2012)



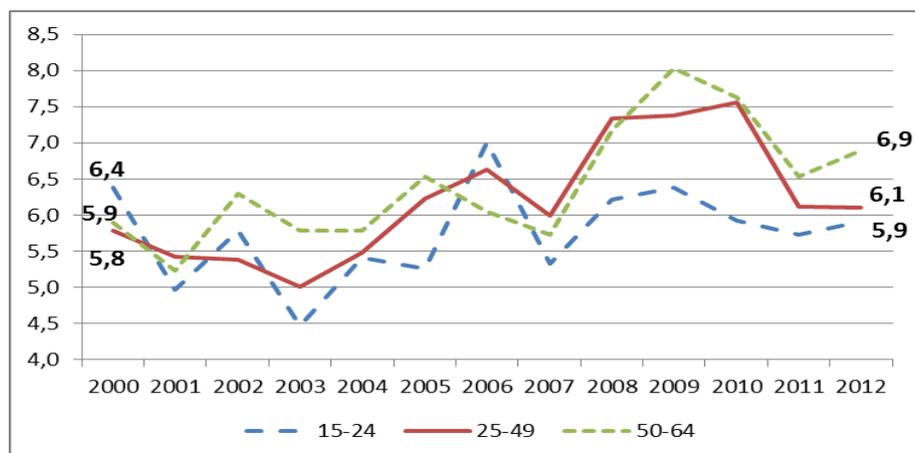
Graphique 5 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la lésion (2000-2012)



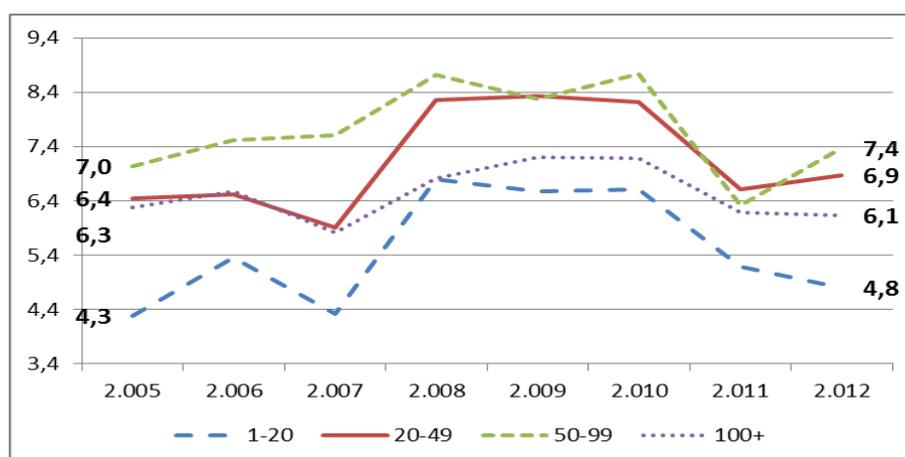
Graphique 6 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la catégorie professionnelle (2005-2012)



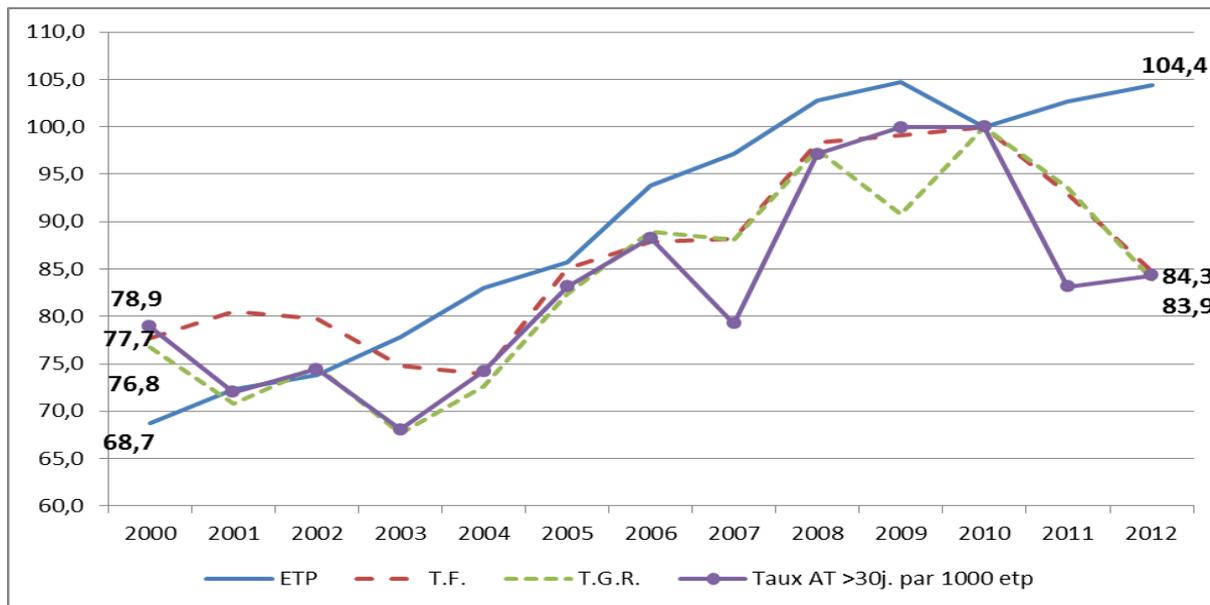
Graphique 7 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon l'âge de la victime (2000-2012)



Graphique 8 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon la taille de l'entreprise (2005-2012)

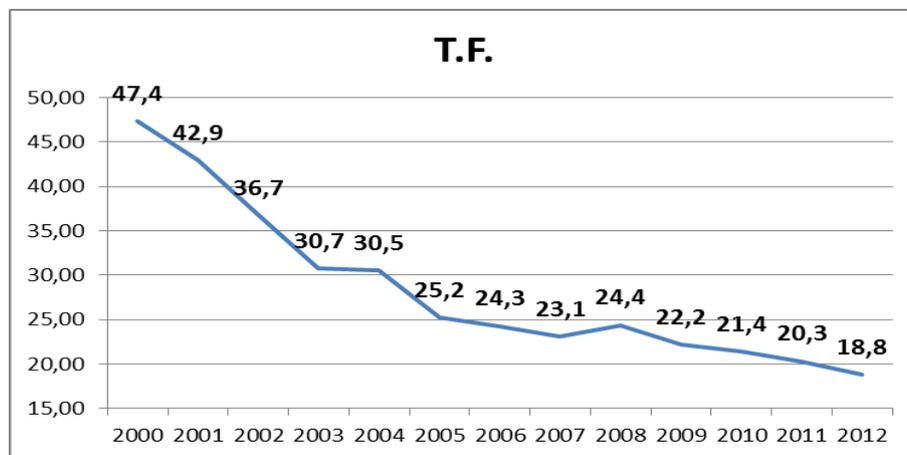


Graphique 9 : Evolution de 2000 à 2012 de l'emploi (ETP), du taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, du taux de fréquence et du taux de gravité réel (2010=100)

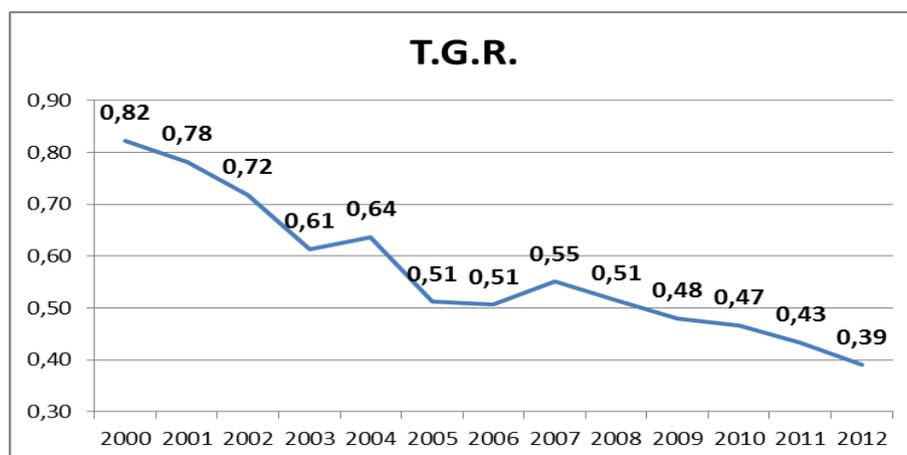


Secteur 8 : Commerce de gros et de détail et réparation des véhicules automobiles et des motocycles (Nace 2003 : 50 ; Nace 2008 : 45)

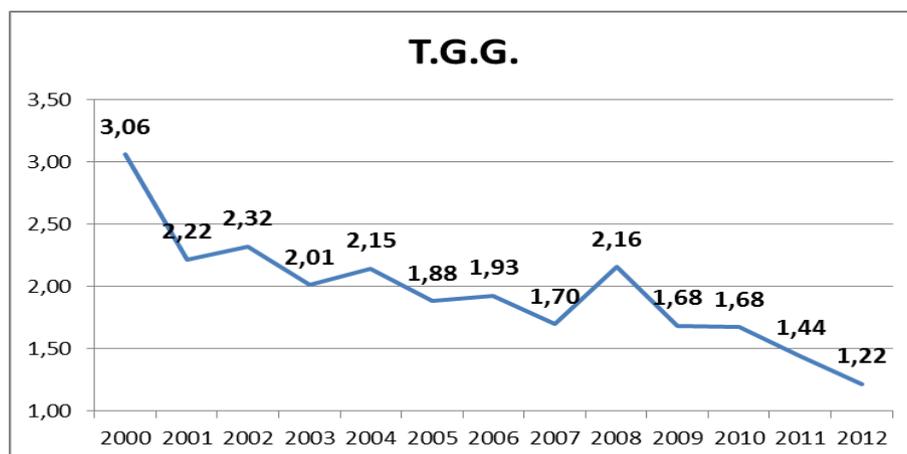
Graphique 1 : Taux de fréquence de 2000 à 2012



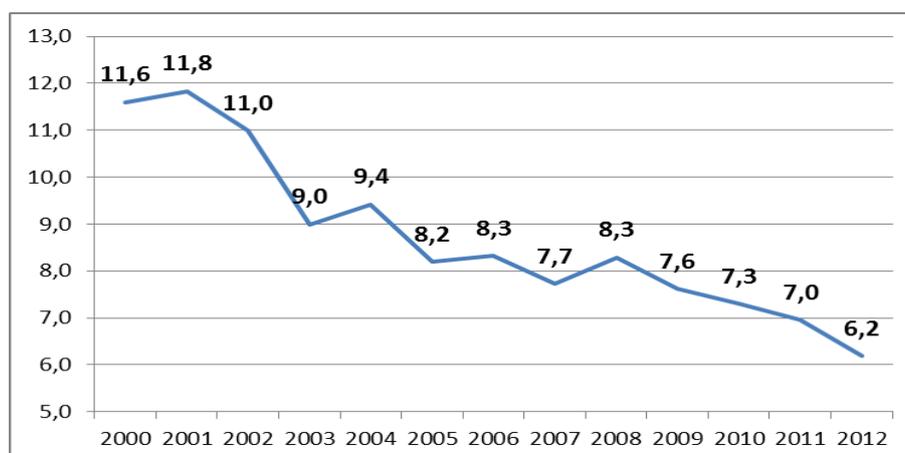
Graphique 2 : Taux de gravité réelle de 2000 à 2012



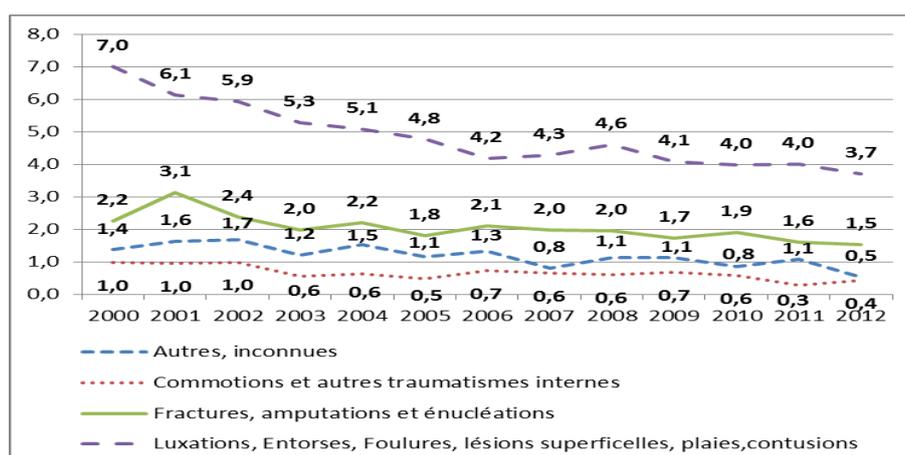
Graphique 3 : Taux de gravité globale de 2000 à 2012



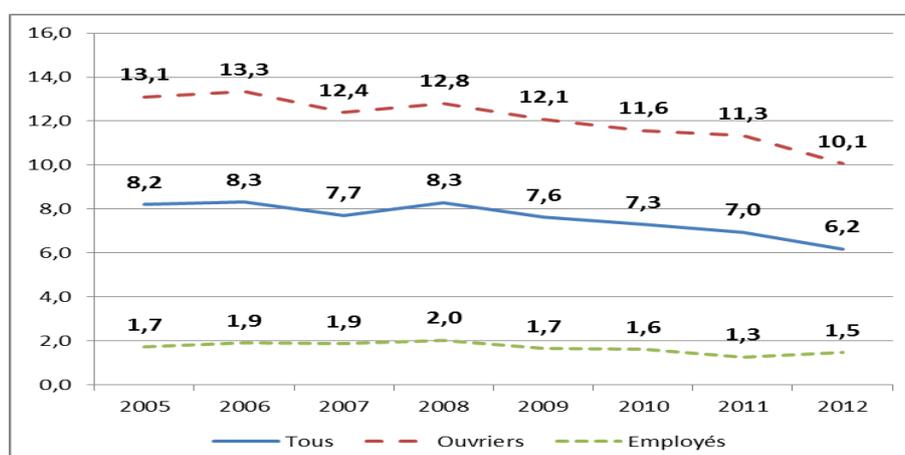
Graphique 4 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, par 1.000 ETP (2000-2012)



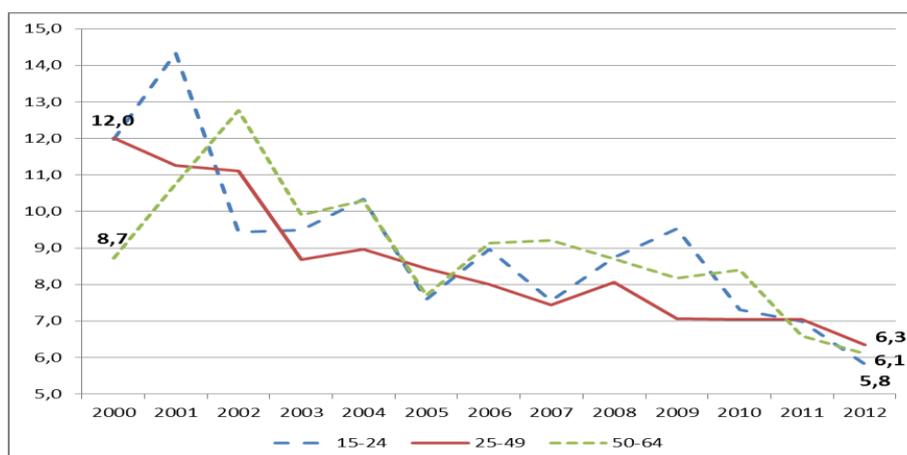
Graphique 5 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la lésion (2000-2012)



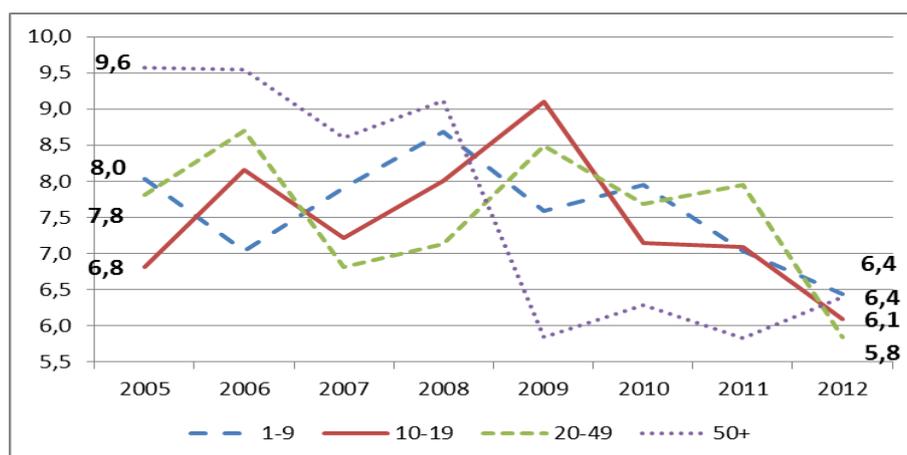
Graphique 6 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la catégorie professionnelle (2005-2012)



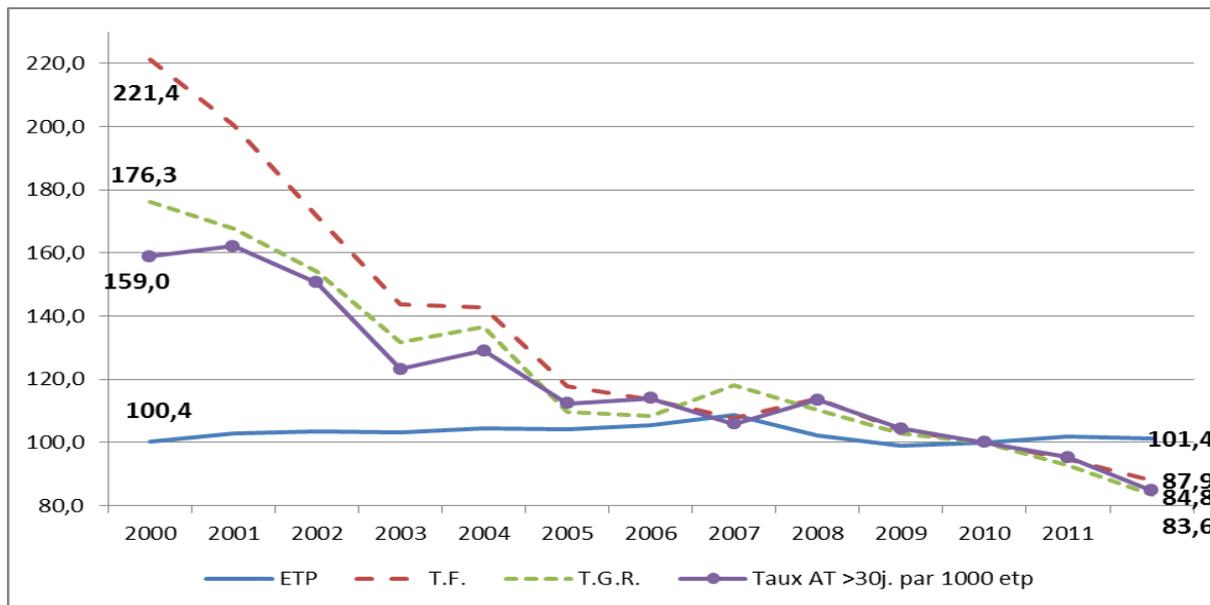
Graphique 7 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon l'âge de la victime (2000-2012)



Graphique 8 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon la taille de l'entreprise (2005-2012)

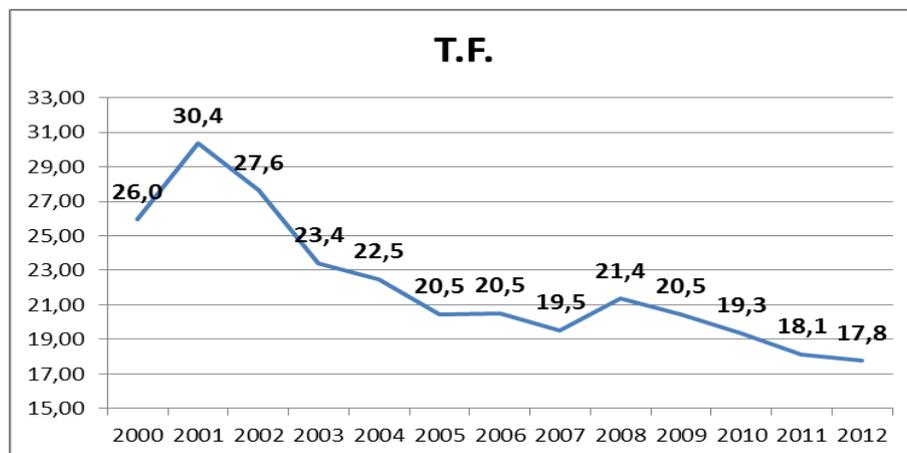


Graphique 9 : Evolution de 2000 à 2012 de l'emploi (ETP), du taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, du taux de fréquence et du taux de gravité réel (2010=100)

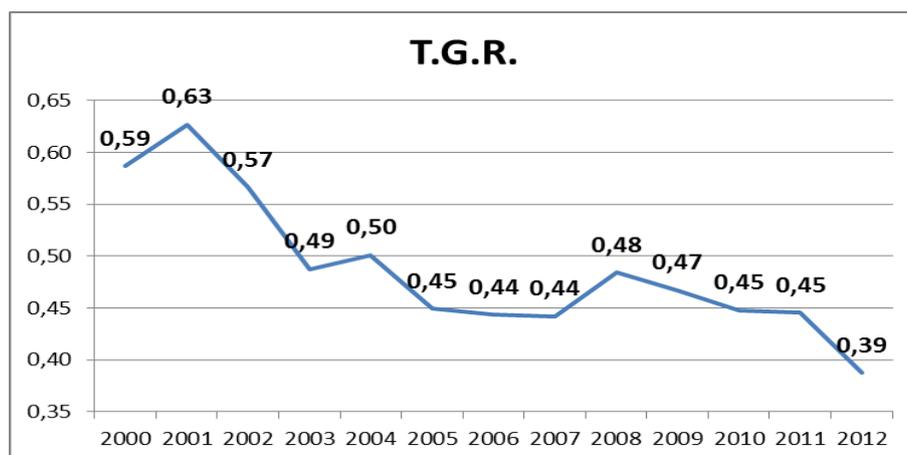


Secteur 9 : Hébergement et restauration (Nace 2003 : 55 ; Nace 2008 : 55-56)

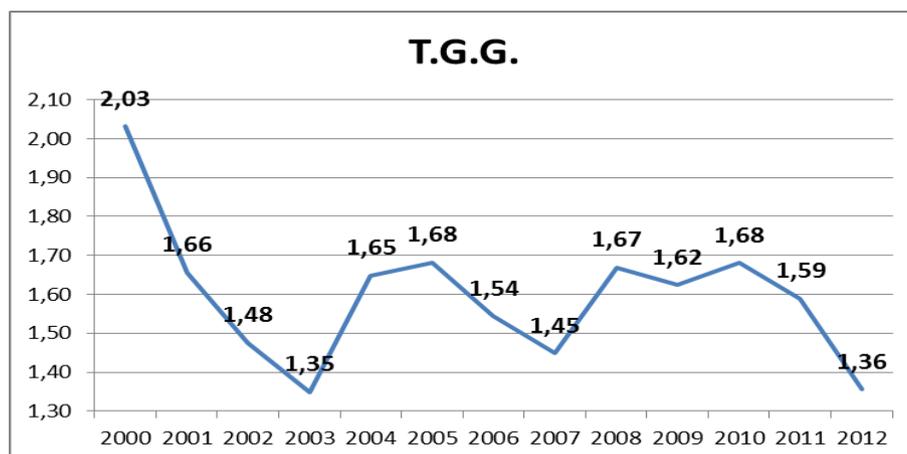
Graphique 1 : Taux de fréquence de 2000 à 2012



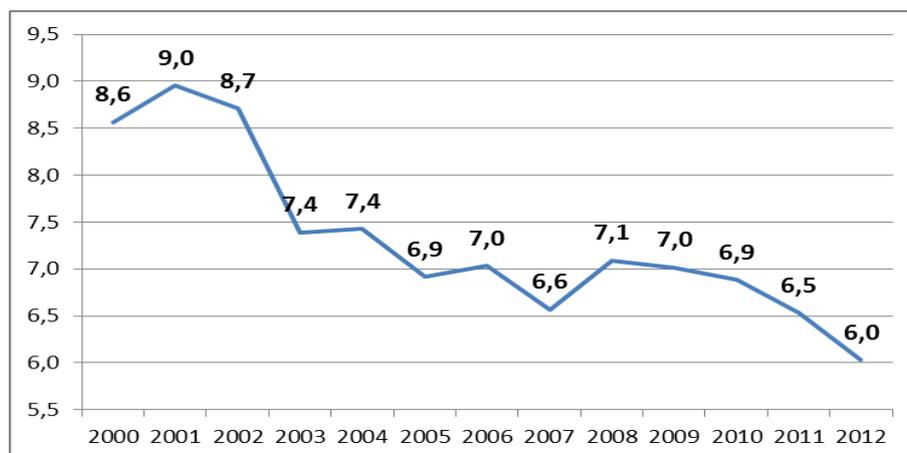
Graphique 2 : Taux de gravité réelle de 2000 à 2012



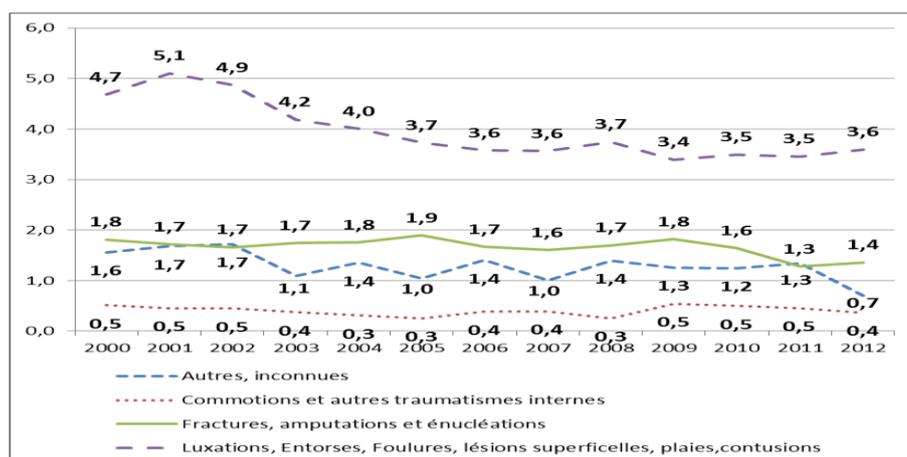
Graphique 3 : Taux de gravité globale de 2000 à 2012



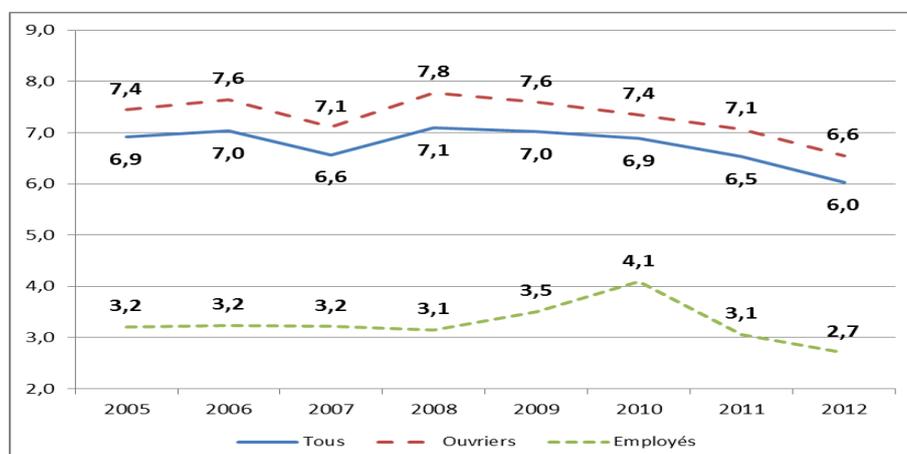
Graphique 4 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, par 1.000 ETP (2000-2012)



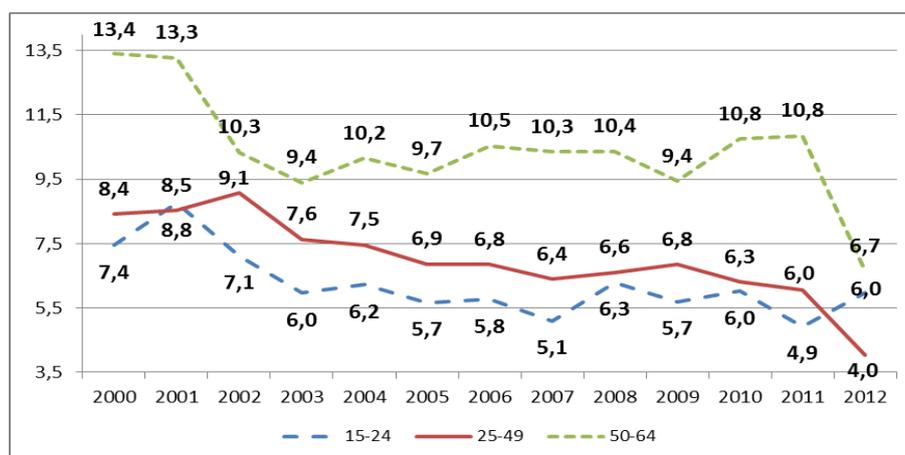
Graphique 5 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la lésion (2000-2012)



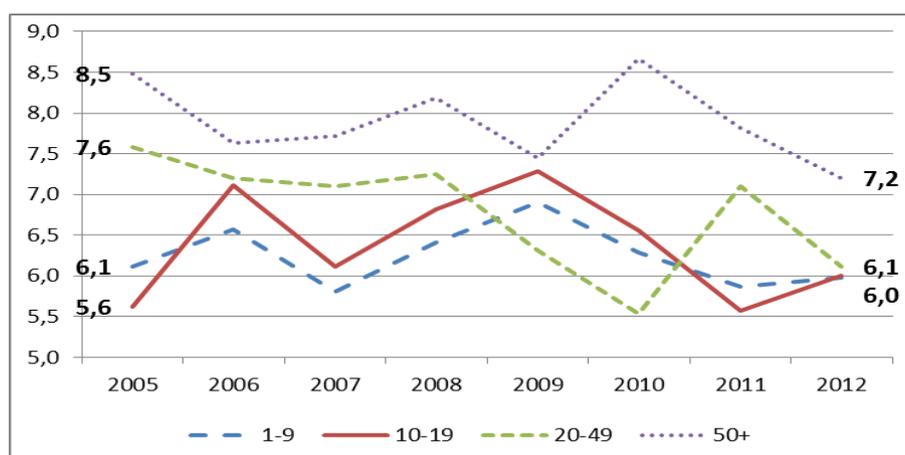
Graphique 6 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la catégorie professionnelle (2005-2012)



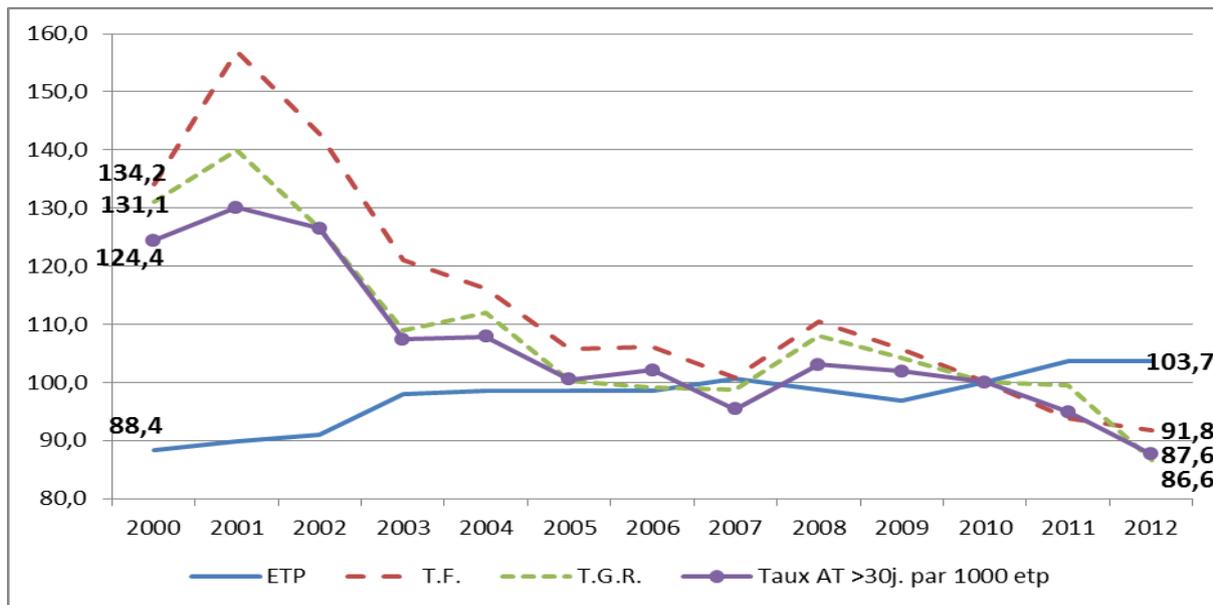
Graphique 7 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon l'âge de la victime (2000-2012)



Graphique 8 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon la taille de l'entreprise (2005-2012)

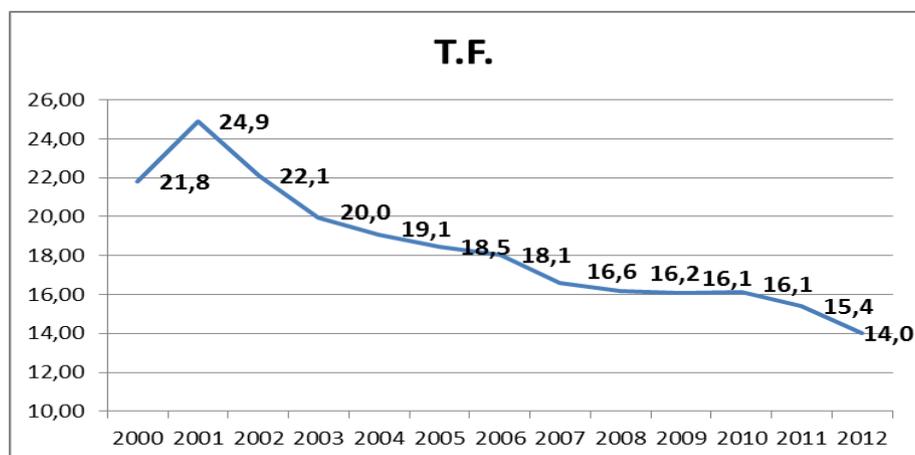


Graphique 9 : Evolution de 2000 à 2012 de l'emploi (ETP), du taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, du taux de fréquence et du taux de gravité réel (2010=100)

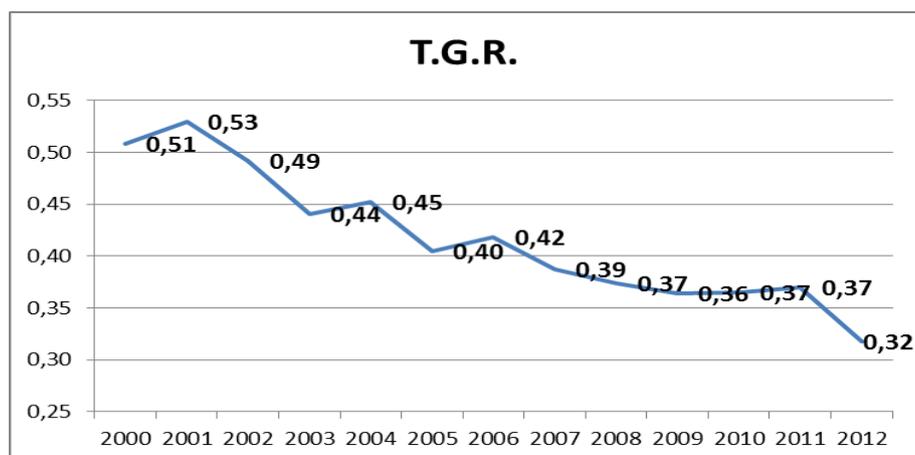


Secteur 10 : Commerce de gros et de détail, à l'exclusion du commerce des véhicules automobiles et des motocycles (Nace 2003 :51-52 ; Nace 2008 : 46-47)

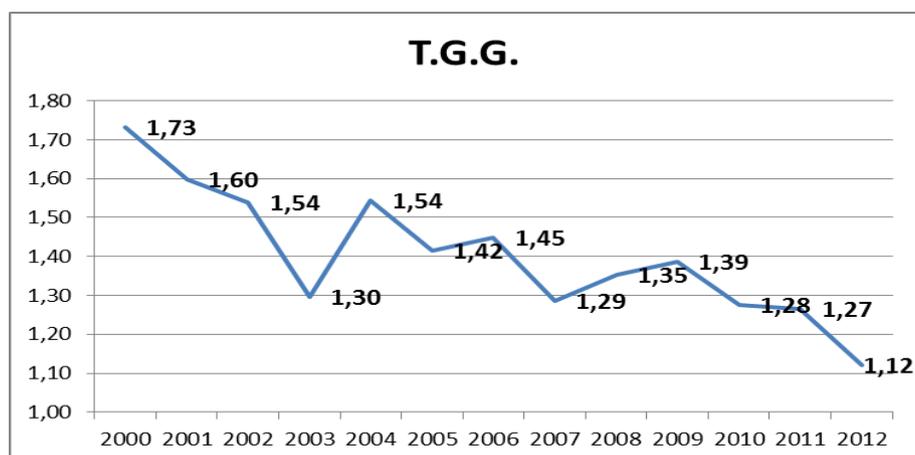
Graphique 1 : Taux de fréquence de 2000 à 2012



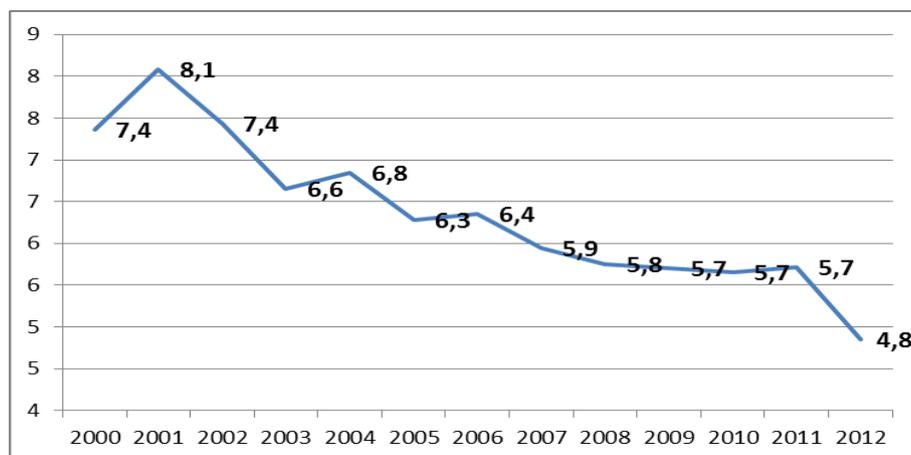
Graphique 2 : Taux de gravité réelle de 2000 à 2012



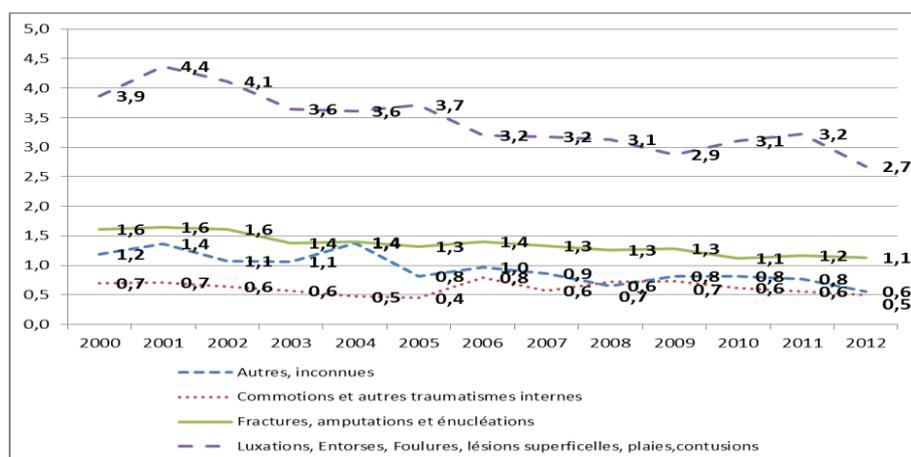
Graphique 3 : Taux de gravité globale de 2000 à 2012



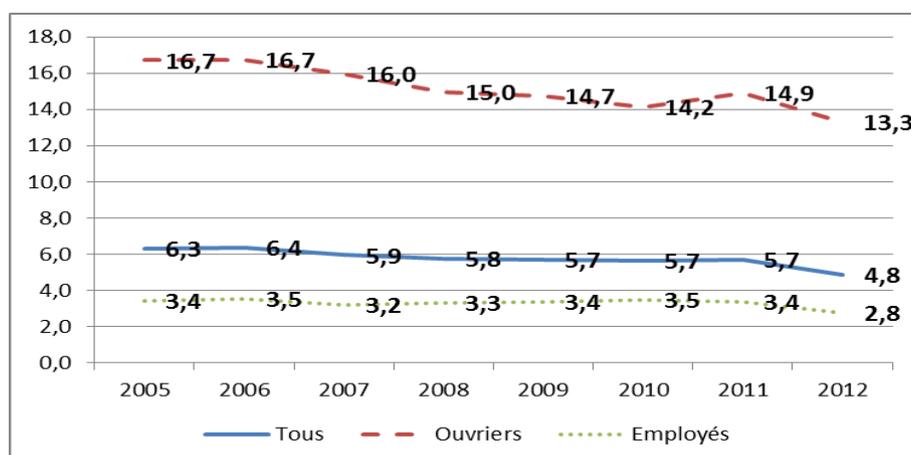
Graphique 4 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, par 1.000 ETP (2000-2012)



Graphique 5 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la lésion (2000-2012)



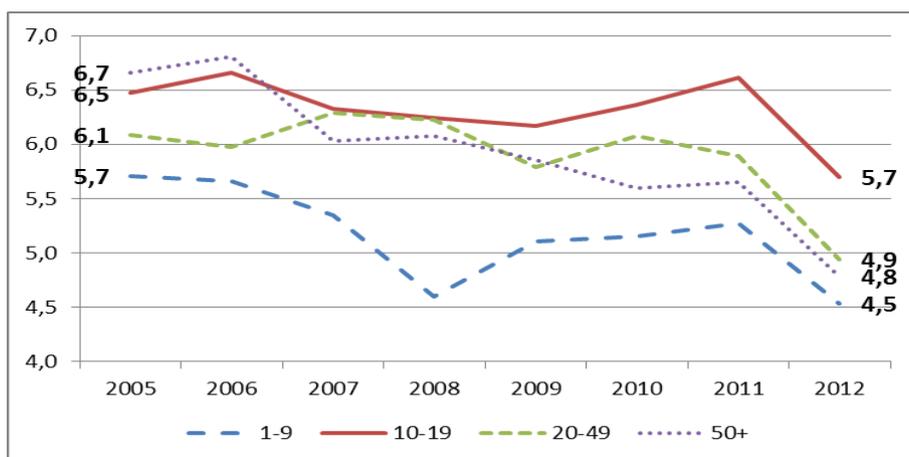
Graphique 6 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1.000 ETP, selon la catégorie professionnelle (2005-2012)



Graphique 7 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon l'âge de la victime (2000-2012)



Graphique 8 : Nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité par 1000 ETP selon la taille de l'entreprise (2005-2012)



Graphique 9 : Evolution de 2000 à 2012 de l'emploi (ETP), du taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité, du taux de fréquence et du taux de gravité réel (2010=100)

